

Arbu info



MAGAZINE D'INFORMATION
ARBUSIGNY
H A U T E - S A V O I E



Février • n° 43

Photos : CJ

QR CODE à scanner avec
votre smartphone pour avoir
GRATUITEMENT l'application
de la commune



Sommaire



Mairie :

- P. 3 : Édito du Maire
- P. 5-6 : Comptes-rendus Conseil municipal
- P. 7-8 : État civil et urbanisme 2023

Actualité de la commune :

- P. 9 : Construction et entretien des accès
 - Elagage des plantations
 - PLU
 - Voirie communale
- P. 10 : Les incivilités
 - Rentrée scolaire 2024

Evènements passés dans la commune :

- P. 11 : Le 01/09 : Pré-rentrée scolaire
 - Le 08/10 : Inauguration du chemin de chez Coquet
- P.12 : Le 14/10 : Repas des Aînés
 - Le 11/11 : Cérémonie
 - Le 13/12 : Maison fleuries
- P.13: Le 20/12 : Marché
 - Le 06/01 : Voeux du maire
 - Restauration de la mare

Associations de la commune :

- P. 14-15 : Lou p'tiou golus
- P.15 : Les Maquisards Motorcycle Club
 - Moto Club Arbusigny - La Muraz
- P. 16-17 : Arbu Color
- P. 17-18 : Arbu Nature

Divers :

- P. 19-20 : Proximiti
- P. 21-22 : Arve & Salève
- P. 23 : Collecte de sang
- P. 23-24 : Police pluri-communale
- P. 25-26 : ADMR
- P. 26-27 : Sivalor
- P.27 : CAUE + Urbanisme
- P. 28 : La maison du Salève
- P. 29 : Le plateau des Bornes
- P. 30 : Marais du Chênet
 - Les Usses
- P. 31 : Elections européennes
 - Les urgences
- P. 32 : Ufoval
 - Famille d'accueil
- P. 33 : Nos associations - Artisans/Commerçants
- P. 34 : Page détente
- P. 35 : Infos pratiques
- P. 36 : Solutions des jeux
 - Sam + Violences conjugales



A vos agendas !

DATES A RETENIR

16 mars : Retransmission rugby -
Tournoi des 6 nations

23 mars : Concert

7 avril : Vide grenier

25 mai : Fête des mères

21 & 22 juin : Rallye des Bornes

26 juin : Don du sang

29 juin : Kermesse APE

14 juillet : Fête nationale



Ciné Bus :

13 & 27 mars, 10 & 24 avril, 8 & 22 mai, 5
juin

Ciné plein air :

2 juillet

Édito



J'ai l'immense plaisir au nom de tout le Conseil Municipal et en mon nom personnel de vous souhaiter à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux, une bonne santé, du bonheur et de la réussite pour vos projets en cours et à venir.

Une pensée pour les personnes qui nous ont quitté, les malades et celles qui souffrent de la solitude.

Bienvenue aux nouveaux habitants ; pensez à venir vous présenter à la mairie. Avant tout travaux d'aménagement, renseignez- vous, les règles de l'urbanismes sont de plus en plus complexes.

Vous avez fait le choix de venir vous installer dans une commune rurale : vous n'aurez pas tous les avantages de la ville, le travail des agriculteurs peut vous déranger notamment les jours fériés. Il n'y a pas de règles leur interdisant de travailler ces jours-là. Tout un chacun doit mettre du sien pour essayer de vivre en bonne harmonie.

En ce début d'année, petit récapitulatif sur les principaux travaux qui ont été faits en 2023 : L'extinction des candélabres a été faite en 2 temps :

-> 1er mars 2022 : extinction de 23h à 5h sur toute la commune : 45 % de kwh en moins

-> En 2023, nous avons pris des mesures fortes sur la sobriété énergétique : extinction de 22 heures à 6 heures dans tous les hameaux et de 23 heures à 6 heures au chef -lieu. Selon les activités dans la salle des fêtes, l'extinction peut être différée (gains d'environ 60% kwh)

Les illuminations de Noël sont programmées en fonction de l'extinction des candélabres.

La température dans les bâtiments publics est de 18°. Il reste à faire quelques modifications pour certaines salles afin de ne pas pouvoir augmenter le chauffage.

Chaque année, selon l'urgence et les finances, certaines portions de route sont bitumées. A savoir que la route du car est entretenue par la CCAS et que le reprofilage est au frais de la commune. Cette année, la Colas est intervenue sur la route communale de chez Grillet (75 380€ TTC), chez Pérou (57 168€ TTC) et le reprofilage d'une partie de la route du Fresnay (40 285TTC)

Je remercie le département pour l'enrobé qui a été fait sur la D6, en haut du cimetière, Vers Lachat, et

la D3 au Chavannes. Espérons que d'autres travaux seront programmés cette année.

Une précision pour les insatisfaits : nous ne pouvons malheureusement pas faire de travaux sans quelques nuisances. Le revêtement réalisé au mois de juillet est un bi couche. Ce revêtement qui fait 2cms d'épaisseur est un mélange de gravillons et de bitume. Les gravillons sont appliqués en plusieurs couches et s'imbriquent dans le temps suite à la circulation des véhicules. Après 1 à 2 mois de circulation, les gravillons se solidarissent et il en reste à refus qui sera balayé.

Nous avons la chance que notre commune ne soit pas impactée par les inondations, mais ces pluies diluviennes qui perdurent dans le temps, la force du vent, ces intempéries que nous ne connaissons pas nous obligent à intervenir au cas par cas de jour comme de nuit : regards bouchés par des branches ou des feuilles, poteaux à terre, arbres arrachés, cours d'eau traversants les routes... Merci pour l'intervention rapide du SM3A, de notre agent technique, des adjoints et conseillers et des entreprises contactées au pied levé pour éviter le pire et apporter la sécurité aux habitants en espérant que tout un chacun se rende compte du travail fait et un simple merci nous réchauffe le cœur.



Tous les habitants ont reçu le DICRIM (document d'information communale sur les risques majeurs) qui a été élaboré en même temps que le PCS (plan communal de sauvegarde).

Concernant le remblai de « Vers la Plagne », il reste à mettre de la terre végétale, refaire la route communale et ce sera enfin terminé. N'oublions pas les nuisances (bruits, camions, poussières, vitesses...) : merci aux habitants pour leur patience, leur compréhension. Cela n'a pas toujours été facile de coordonner l'entrepreneur, les habitants et moi-même. Merci à mon adjoint Esther pour m'avoir secondé.

Comme dit le dicton : tout vient à point à qui sait attendre. En 2016, 2017, 2018 je vous faisais part de l'éventuelle mini station au Vernay. Ne voyant rien venir au fil des années, je suis restée muette sur le sujet tout en continuant à en faire la demande au SRB. Juin 2023, c'est dans les tuyaux. Novembre, démarche auprès des propriétaires pour l'acquisition du terrain. Normalement, les travaux se feront en trois phases et ainsi un certain nombre de maisons pourront en bénéficier. Je remercie Monsieur Patois Luc, président du SRB qui malheureusement nous a quitté en décembre, et Janny qui est le référent pour notre commune et qui m'accompagne dans ce projet.

Un jeu « le papillon » a été installé. Les enfants de 3 ans à 11 ans peuvent en bénéficier, deux bancs sont à la disposition des parents. Un portail sera mis pour éviter la venue des chats et des chiens, le coût est de 24 342TTC.

En septembre, vu l'accroissement du nombre d'enfants, l'ouverture d'une 6ème classe a vu le jour. La salle des associations reçoit les CP et est mutualisée deux fois par mois avec le ciné bus. Merci à Madame Vervoux, directrice et enseignante de cette classe et au foyer.

A ce jour, je n'ai pas de date d'ouverture de la MAMM, vu que le groupe scolaire n'est pas terminé.

Volontairement, j'ai gardé pour la fin un sujet qui alimente bien les discussions dans la commune. Le vrai, le faux tout un chacun argumente à son libre choix.

Il est vrai que ce projet commencé en janvier 2020, qui devait durer 18 mois maximum n'est toujours pas terminé. Vous l'avez reconnu, c'est le groupe scolaire. Je ne vais pas vous refaire l'historique, vous retrouverez les principales informations dans mes précédents éditos. A ce jour, un planning provisoire a été élaboré. Je ne voudrais pas vous donner de faux espoirs. Chaque fois que j'ose espérer une date d'ouverture, je vois que ce ne sera pas possible et moralement c'est désespérant et fatiguant. Normalement au mois de mai, l'intervention des artisans est terminée, donc la prochaine rentrée

devrait se faire dans le groupe.

Cette année, des études vont être menées sur le toit de la salle des fêtes. L'étanchéité est défectueuse et les fuites d'eau ne sont pas anodines. Nous allons nous rapprocher du Syane, réfléchir sur la faisabilité, peut-être, de mettre des panneaux photovoltaïques, de la rendre moins énergivore...et aussi voir le coût et les aides que l'on peut bénéficier.

Le terrain pour faire le hangar municipal n'est pas défini.

La police pluri communale voit le jour. Merci à l'agent d'être intervenu deux fois sur la commune.

La maison France service est opérationnelle depuis novembre à Reignier (maison Cécile Bocquet) et à la Roche sur Foron.

Un gros travail est programmé sur la gestion des déchets.

Vous retrouverez toutes les informations sur notre appli city all.

Merci aux représentants des administrations, aux collectivités, aux personnels, aux associations, aux enseignants, aux artisans, à l'équipe liturgique, à nos partenaires privés mais aussi merci à vous tous, qui chacun à votre niveau, participez à faire d'Arbusigny un village qui évolue, se développe et qui reste rural avec les avantages et les inconvénients de la vie à la campagne.

Nous sommes en hiver, certains jours les routes sont enneigées. Equipez-vous et conduisez prudemment. Relisez la page hivernale qui était dans le précédent Arbu info !

Arrivé au terme de mon propos, il me reste à présent, comme il est de tradition, avec une profonde sincérité, à vous renouveler avec mon équipe une année belle et heureuse, remplie de joie, de petits et grands bonheurs, une année empreinte de solidarité et d'humanité, afin de nous permettre de traverser ensemble, uni et fort les crises qui se succèdent.

Bonne année à toutes et à tous

Votre maire, Régine REMILLON





Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUILLET 2023

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON — Esther VACHOUX - Marie BAUD - Maryse MICHALAK - Jacky DURET - Sylvia DUSONCHET - Laurent FORT - Mickaël TISSOT - Etienne MERLIER

Absent(es) excusé(es) : Ludovic TROTTET - Frédéric AESCHLIMANN- Sandrine REY (pouvoir à Mr. Vachoux) - Mme Cinthya MIQUET-SAGE (pouvoir à Mme Remillon)

Absente : Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

1) Présentation du plan d'actions sur les Infrastructures Agro-Écologiques (IAE) par Mme Eléa Rostaing, animatrice du Contrat de Territoire Plateau des Bornes (CTENS) et par Mme Odile Montant, élue référente du Plateau des Bornes :

« Dans le cadre du CTENS du plateau des Bornes, un plan d'actions corridors et IAE (diagnostic, préconisations) a été réalisé en 2022 suite à la réalisation de cartographies et d'inventaires faunistiques du plateau des Bornes. Ce plan a pour objectifs de protéger durablement les éléments naturels du paysage et d'en créer davantage pour préserver la biodiversité.

Il a été détaillé à l'échelle du plateau des Bornes et constitue ainsi une feuille de route dont nous pouvons nous saisir. C'est également un outil d'aménagement de notre territoire en faisant office de porté-à-connaissance ».

2) Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 juin 2023, celui-ci a été source à discussions concernant les points n° 2 et n°3 ; l'approbation n'a pas eu lieu.

3) Suite à l'exposé de Mme Le Maire, le conseil approuve (10 Pour et 1 Abstention) la suppression du reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Arve & Salève perçue par ses communes membres et approuve, par conséquent, l'abrogation de la délibération n°2022/07 en date du 02/12/2022 et son annexe, portant vote du taux de 1% de reversement à la CCA&S, de la part de la TA perçue par notre commune.

4) Le conseil prend note des factures suivantes :
contrat « nuisibles » 175.20€ttc -réparation tracteur :

808.74€ttc (Ets Poncet) – entretien débroussailleuse :
226.99€ttc (Contat) – fauchage accotements 1er passage :
6 804€ttc (E. Vachoux) – Fixations de poteaux Chemin du Moulin : 345.14€ttc (Gédimat) – réfection de 2 regards Route de Chez Le Cordier : 1 920€ttc (Maulet TP).

5) Pour informations :

Suite à la demande de Marc « Pizza », le Conseil accepte la possibilité d'être présent un jour de plus soit le Jeudi et non le Mercredi.

Un arrêté municipal a été pris concernant la mise en demeure du SYANE de prendre toutes les mesures nécessaires à la remise en état du local NRO (fibre optique) suite aux dégradations.

Courrier de la DDT concernant l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Glissement de terrain de long du Foron à Chevrance, le SM3A prend à sa charge les travaux prévus en Septembre.

Visites panoramiques du Salève : tous les Mardis du 11 juillet au 29 août de 10h.à 11h30.

Le 1er septembre à 12h. : repas « de la rentrée » comme chaque année entre élus, employés et professeurs des écoles.

La rentrée scolaire ne se fera pas dans le groupe scolaire, une 6ème classe sera installée provisoirement dans la salle des Associations (cohabitation avec le Ciné), les autres activités du Foyer sont réparties dans les autres salles.

France Service : Mutualisation avec le Pays Rochois, 2 jours dans les bureaux de la CCA&S à Reignier avec un projet d'ouverture le 1er novembre 2023 et pour missions : accueil, informations, orientations, accompagnements des usagers.

Suite aux travaux de revêtement des routes, le balayage des gravillons aura lieu en Septembre.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Mickaël TISSOT
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire



Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 29 SEPTEMBRE 2023

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD - Jacky DURET - Ludovic TROTTET - Frédéric AESCHLIMANN - Mme Sandrine REY - Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT -

Absents excusés : Mmes & Mrs. : Maryse MICHALAK (pouvoir à Mme Baud) – Mickaël TISSOT - Etienne MERLIER - Cinthya MIQUET-SAGE (pouvoir à Mme Remillon)

Absente : Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

1) Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 Juillet 2023, celui-ci est approuvé à la majorité (Pour : 10 – Contre : 1).

2) Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de créer un emploi non

permanent pour surcroît temporaire d'activité à temps non complet :

• Du 01/10/2023 au 07/07/2024 : Adjoint(e) Technique (8/35ème) ménage bâtiments scolaires

3) Le conseil prend note des factures suivantes : Réfection du Chemin rural « Chez Le Cordier » :16 019 €HT (Maulet TP) = Devis 15 239 €HT (P.V. conseil du 23/5/2023) + rallongement des tuyaux en aval de la route. – Produits d'entretien Prowin : 331.00€ttc - Nettoyage vitres : 504.00€ttc (Jolivet & Roch) - Quote-part communale sur frais de fonctionnement et administratif de l'ADMR Les Tourelles : 613.80 €. – Notification de la décision du tribunal administratif pour l'indemnisation du commissaire enquêteur (modifi.n°1 du P.L.U.) : 2 804.25€.

Le conseil accepte les devis suivants : 4 panneaux « Attention : Enfants » : 490.32€ttc (Ets. Vachoux)

– Assistance juridique pour l'urbanisme : 1 440 €ttc (Mr. Devouassoux) – Réfection du blason : 456.00 €ttc (L'Atelier d'Adrien) – Avenant n° 1 AMO : 14 997.60€ttc (AGI Ingenierie) – Arbu Info n° 42 en 600 exemplaires : 2 603.52€ttc (Imprimerie Plancher). Reprise de regard-chambre PTT Impasse des Bruyères : 1 256€ttc – Reprise tête de tuyau Chez Le Cordier : 756 €ttc et reprise tête de tuyau La Moussière (suite accident) : 756€ttc (BF TP)

Info. : Le repas de pré-rentree scolaire entre élus – Corps enseignant – Personnel communal et Asso. «Lou P'titGoulus » qui a eu lieu le 1er septembre est toujours très apprécié par les participants.

Attribution des subventions par le Conseil départemental : 3 749€ pour création MAM 4 057€ pour l'aménagement aire de jeux – 38 325€ pour les aménagements de voirie.

Un cabinet d'avocats, spécialisé en droit des marchés publics, a été consulté suite aux difficultés rencontrées avec le Maître d'œuvre (Architectes) dans le cadre de la construction du groupe scolaire.

Année scolaire 2023/2024 : Ouverture d'une 6ème classe (CP : 18 élèves) dans la salle des Associations. Total des élèves = 131.

Proximité : à dater du 1er septembre, un bus plus grand pour

desservir Arbusigny / Annemasse. Concernant le ramassage pour l'école primaire, les arrêts de bus créés doivent être respectés pour la prise et la descente des élèves.

L'assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités (Commission scolaire concernant les travaux de construction du groupe scolaire – Commission Urba. – Commission Fleurissement - Syndicat Syr'Usses).

Dates à retenir :

Samedi 14 Octobre : Repas des aînés. Lundi 16 Octobre : Lutte contre les violences faites aux élus / Réunion en préfecture. Mercredi 18 Octobre entre 10h et 17h sur la place de la mairie à Reignier : Rencontre entre les jeunes de 16 et 25 ans, la mission locale et les entreprises du territoire qui recrutent pour un emploi ou un stage. Mercredi 18 Octobre 9h30 : chantier participatif de recusement de la mare du marais du Chênet avec ASTER.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Marie BAUD
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire



Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2023

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD - Maryse MICHALAK - Ludovic TROTET - Frédéric AESCHLIMANN - Sylvia DUSONCHET – Mickaël TISSOT - Etienne MERLIER - Cinthya MIQUET-SAGE.

Absent excusé : Jacky DURET.

Absents : Mme Sandrine REY – Mr Laurent FORT - Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

1. En début de séance, Mme Le Maire réceptionne la lettre de démission du conseil municipal de Mr. Fort, donnée par l'intermédiaire de Mme Michalak.

2. Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3. Mme Le Maire donne la parole à Mme Marie BAUD, Adjointe à l'urbanisme pour exposer à l'assemblée l'objet de la procédure de modification n°1 du P.L.U. qui porte sur les 2 objets suivants :

- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2 (OAPn°2)
- la réalisation de quelques corrections et compléments à apporter au règlement écrit.

Considérant que le projet de modification n°1 du P.L.U., tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-21 du Code de l'Urbanisme. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à la majorité (Pour :9 – Abstention : 1) cette modification.

(Le dossier du P.L.U. approuvé est consultable, conformément à l'article L133-6 du Code de l'Urbanisme à la mairie, aux jours et heures d'ouverture et sur le site internet www.arbusigny.fr).

4. Afin que le notaire puisse rédiger correctement les 2 actes concernant la régularisation de l'emprise foncière

au carrefour RD3 et RD6 au Vernay-Dessous, sur proposition de Mme Le Maire, le conseil à l'unanimité, accepte le retrait et le remplacement de la délibération n° 2023/08 du 24 février 2023 par une nouvelle délibération faisant état d'échange et de cession sans soulte entre la commune et les conjoints Duret.

5. Le conseil prend note des factures suivantes : Travaux électricité suite au contrôle Véritas : 749.06€ttc (Brutelec) – Fauchage accotements voirie : 13 104€ttc (E. Vachoux) – Participation 2023 SIVU (piscine) : 17 046.94€ - Poteau/corbeille de voirie : 191.76€ttc (Ets . Vachoux) – Avis sur dossiers pour eaux pluviales : 217.54€ttc (Ste Nicot) – Honoraires Avocats : 960€ttc. – Pompe de relevage lavabo mairie : 809.52 €ttc (Ets. Montant) - Travaux sanitaires : 720€ttc (A. Dupuis) – Réparations sur voiture communale : 516 €ttc (VT Auto) - Travaux d'électricité local Théâtre : 1 084.32€ttc (Brutelec) – Distributeur papier et poubelle : 141.80€ttc (Ets. Vachoux).

6. L'assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités (Commission scolaire concernant les travaux de construction du groupe scolaire – Commission Urba. – SRB – commission déneigement – intervention nettoyage de la mare du Chênet).

7. Dates à retenir : Samedi 28 Octobre : Mémoire des pierres par la Salévienne à Vers – Vendredi 10 novembre : Conférence par la Salévienne à Cernex – Samedi 11 Novembre à 9h. Commémoration au monument aux Morts suivie de la cérémonie intercommunale à Scientrier – Dimanche 19 novembre à 11h. : Remise du chèque au Comité Féminin du Dépistage du cancer du sein (Octobre Rose). Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Cynthia MIQUET-SAGE
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire



ÉTAT-CIVIL

MARIAGE

- MASSENAVETTE Elise & JUREDIEU Kévin le 20/05/2023
Route du plateau des Bornes
- REY Sandrine & DURANSON Raphaël le 17/06/2023
Impasse du Foron



Nos plus sincères condoléances

DÉCÈS

- MURCIA Jean-Louis le 13/02/2023 - Route de chez le Cordier
- SAUNIER Martin le 12/05/2023 - Route de la Muraz
- JACQUEMOUD Ginette (née DURET) le 13/06/2023 - Impasse la Grand'Maison

NAISSANCE

- VACHOUX MOREAU Énola le 24/02/2023 - Impasse de Champaton
- DELOHEN Ynaé le 28/02/2023 – Chemin du Sauthy
- DEMOLIS FOUCONNIER Léandre le 5/03/2023 - Route de chez Magnin
- PALUMBO HENRIQUES Krys le 9/04/2023 - Route de Menthonnex
- STEBLER RASOLOFO Tiana le 09/04/2023 – Impasse de l'Eglise
- VALLEVERDU Émie le 17/06/2023 – Route de Pers-Jussy
- DUPRÉ Morgan le 22/06/2023 – Route du Sappey
- MEYNET Lia le 16/07/2023 - Chemin de Chavally
- CHOUVET Louve le 26/07/2023 - Chemin de chez Janton
- BATTEUX Olivia le 21/08/2023 - Chemin de l'Evy
- DAIGUEMORTE Alexis le 22/09/2023 - Route de Vorsy
- PONSIN Liam le 30/09/2023 - Impasse de l'Eglise
- CORDELOIS Liam le 06/10/2023 - Chemin de la Magne
- VACHOUX Léonie le 16/11/2023 – Route du Biossy



Protection des données : n'apparaissent uniquement les personnes dont les familles ont donné leurs accords

Autorisations d'Urbanisme 2023



PERMIS DE CONSTRUIRE :

MORETTI Isabelle - Chemin du Sel

- Transformation d'un garage en habitation

THIODET Raphaël – Chemin de la Tour

- Agrandissement d'un garage

La Chèvrerie des BORNES – Route de Menthonnex

- Construction d'un abri pour matériel

SUBLET Hervé /VIEUX Virginie – Rte Plateau Bornes

- Construction d'un carport

TREMOULET Sébastien - Chemin des Chavannes

- Construction d'une maison

TOURNIER Christian – Route du Col du Parc

- Construction d'une maison

La Chèvrerie des BORNES – Route de Menthonnex

- Construction d'une chèvrerie

FURCY Jacques – Route du Crêt Voland

- Avancée de toit

STEENHOUDT Marion – Route du Sappey

- Isolation extér. et remplacement du bardage

DEBOST Pierre - Route de Vorsy

- Construction d'une terrasse couverte

CHOUVET Hugo – Chemin de chez Janton

- Transformation garage en habitation

CHAVAN Nicolas – Chemin de chez Janton

- Création d'un abri voiture

MODIFICATIFS DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

REBOUL Jean-Basco – Chemin de la Plagne

- Modif. Ouvertures et bardage- Remnblais/ enrochement

GEAC Ferme du Biodup - Route du Fresnay

- Reconstruction d'un bâtiment agricole

Les Fruitières des BORNES – Route de la Muraz

- Suppression de 2 fenêtres

THIODET Raphaël – Chemin de la Tour

- Suppression d'une porte et installation d'une porte enroulable

DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

PEILLEX Alain – Route du Fresnay

- Création d'une piscine

COSNARD Arthur – Route du Fresnay

- Edification d'une clôture + portail

ROSSET Alain – Route du Fresnay

- Création d'un abri voiture

MARCUS Benjamin – Impasse des Bruyères

- Pose de panneaux photovoltaïques

GRASSONE Mickaël – Chemin des Chavannes

- Construction d'une serre

GUILLERMO Yves – Route du Fresnay

- Création d'un sas d'entrée

ROGER Jacqueline – Impasse des Chauffettes

- Construction d'une pergola

SESTACH Robin – Chemin de Perravex haut

- Réfection de façades

RL Energie – Route du Fresnay

- Pose d'une centrale photovoltaïque

GEROME Côme – Chemin de chez Lanlet

- Rénovation

AVENIR SOL.CONCEPT – Route de chez le Cordier

- Pose de panneaux photovoltaïques

RENOWATT – Impasse Champ de Bœuf

- Pose de panneaux photovoltaïques

ESNAULT François – Route de Crêt Voland

- Pose de panneaux photovoltaïques

GENTAZ Monique – Chemin du Sel

- Rénovation toiture

DURANSON Raphaël – Impasse du Foron

- Pose de panneaux photovoltaïques

JUREDIEU Kévin – Route du Plateau des Bornes

- Changement tuiles & ravalement façades

WEHRLI Joël – Route du Col du Parc

- Création d'un mur de soutènement & haie

DESCLIDES Cindy – Chemin de chez Janton

- Enrochement

AJDUKOVIC Jean-François – Chemin chez Janton

- Edification d'une clôture & portail

EDF-ENR – Route du Col du Parc

- Pose d'un générateur photovoltaïque

DESEINE Benoit – Route de Pers-Jussy

- Pose de panneaux photovoltaïques

GUILLEMAUD Océane – Chemin de chez Boget

- Extension d'une maison

RUBIN Jacques – Route de Vorsy

- Installation de deux velux

CHAMPAL Alain – Chemin de chez Lanlet

- Pose d'une centrale photovoltaïque

DESEINE Laetitia – Route de Pers-Jussy

- Division en vue de construire

PAPE Claude – Chemin de la grange

- Réfection de la toiture

FURCY Jacques – Route du Crêt Voland

- Isolation extérieure, bardage bois et création d'un portail

JAMBON Laurent – Chemin de chez Janton

- Remplacement des volets

DURET Kévin – Le Vernay dessous

- Agrandissement de fenêtres

Construction et entretien des ouvrages d'accès

La construction et l'entretien des ouvrages, hors aménagements spécifiques sur RD, sont à la charge du bénéficiaire de l'autorisation d'accès. Lorsque la demande de busage du fossé émane du riverain, l'entretien et le libre écoulement des eaux lui incombent. En agglomération, la gestion des eaux pluviales relève de la compétence de la mairie.

Elagage des plantations dangereuses et gênantes pour la circulation publique

Il appartient à chaque propriétaire riverain d'une voie publique de procéder à la coupe ou à l'élagage des plantations situées sur un terrain dès lors qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité de la voie publique ou à sa conservation.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU d'ARBUSIGNY a été approuvé par délibération le 6 mai 2019.

Madame le Maire et le Conseil Municipal ont procédé à la modification n°1. En effet, il a semblé utile de « toiletter » le règlement écrit afin de préciser certaines règles de droit et de le compléter en fonction des nouvelles dispositions législatives. Nous avons pris en compte vos remarques. Voici les principales modifications :

- Il s'avère que certaines prescriptions contenues dans l'OAP n°2 (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sont difficilement réalisables, compte tenu de la configuration des lieux. Les 3 secteurs d'urbanisation nouvelle seront aménageables indépendamment les uns des autres et sans ordre de priorité. Néanmoins, chaque secteur et sous-secteur devront respecter les grandes orientations du PLU.
- La hauteur minimale des constructions a été adaptée et passera de 11 m à 9 m avec un gabarit de R+2.

La Voirie Communale

Chacun a pu constater les conditions climatiques de ces 3 derniers mois, des pluies torrentielles abondantes, des bourrasques de vent, la neige et le froid.

Ces conditions exceptionnelles pour beaucoup, sont, sans nul doute, amenées à se reproduire apparemment de plus en plus souvent.

La commune, sachez-le, fait ce qu'elle peut pour éviter, rectifier ou réparer toutes les conséquences de ces incidents climatiques. ARBUSIGNY est une petite commune. Nous ne pouvons pas tout prévoir, résoudre tous les problèmes en même temps. Habiter

à la campagne, quelle que soit notre travail, c'est aussi accepter les aléas :

- Par exemple, un fossé qui se bouche : dans des conditions automnales (feuilles, branches, fortes pluies), il suffit de quelques minutes pour qu'il s'obstrue et déborde sur la chaussée. L'agent technique peut être sur place, le déboucher et 10 minutes plus tard il peut se reboucher.

Nous avons constaté, après cette longue période de mauvais temps, une recrudescence d'appels téléphoniques, plus ou moins amicaux, pour signaler différents incidents dû à ces conditions.

	VERVOUX Céline Directrice de l'école d'ARBUSIGNY 04 50 94 56 92 ce.0740819n@ac-grenoble	
--	--	---

INFORMATION RETREE 2024

Les **nouvelles inscriptions** pour la rentrée 2024 se feront à l'école élémentaire, auprès de Mme VERVOUX, directrice :

- Les mardis 5, 12, 19, 26 mars et le jeudi 21 mars sur rendez-vous.
Pour prendre rendez-vous, merci d'écrire un mail à l'adresse suivante : ce.0740819n@ac-grenoble.fr

Attention : Auparavant, il est nécessaire de se présenter en mairie, muni du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant, pour faire la pré-inscription.
Secrétariat de mairie ouvert au public :
MARDI : 9h-12h et 14h-18h / MERCREDI : 8h30-11h30 / JEUDI : 9h-12h et 14h-18h
Le 1er samedi de chaque mois : 9h-12h



- Les enrochements sont limités à 1,20 m de hauteur. Ils pourront atteindre 1,80 m selon la configuration du terrain et si la pente est justifiée.
- L'actuelle fruitière occupant une emprise au sol de 0.50 et la commune se devant de favoriser l'agrandissement indispensable et nécessaire a permis la modification du coefficient de cette emprise au sol.
- De nouvelles dispositions permettent de favoriser l'isolation thermique du bâti existant. Il est proposé d'ajuster le règlement écrit du PLU de la commune pour les bâtiments existants, dans le cadre d'une isolation thermique par l'extérieur :
 - o Un dépassement de 30 cm est autorisé pour le calcul de l'épaisseur des murs
 - o Un dépassement de 30 cm de hauteur est également autorisé.

Marie BAUD



« Prévenir » pour signaler les incidents est une action qui est louable.

« Agir » pour éviter un incident est une action qui devrait être normale, surtout à la campagne. Le fossé bouché peut, bien souvent, se déboucher en quelques secondes ; une branche ou deux ôtées avec un râteau et le fossé se purge.

De plus, sachez que nous sommes tous responsable de nos accès privés (accès de champs ou accès de maison).

BOUCHE D'INCENDIE : Vous le savez, notre commune est équipée de 37 poteaux incendie, dispersés le long des routes pour, comme le nom l'indique, fournir les

pompiers en cas d'incendie.

Ces bornes rouges sont branchées directement sur la colonne d'eau potable et sont à la charge du Syndicat des Eaux des Rocailles. On nous a été rapporté en mairie que certaines personnes utilisaient ces bornes à titre privé. Sachez que cette action relève du code pénal et est donc punissable par la loi.

Nous nous adressons aux personnes malhonnêtes : Si les quelques euros dépensés en eau pour le nettoyage privé sont une trop lourde charge, nous vous conseillons de laisser votre matériel à l'extérieur, les fortes pluies que nous avons, feront le travail gratuitement. **A BON ENTENDEUR !**

LT

Incivilités



Les cartons doivent être pliés et déposés à la déchetterie !

Ce manque de civilité est inacceptable.

Tout un chacun fait l'effort de trier correctement et certaines personnes trouvent normal que ce soit l'employé municipal qui intervienne.



Déposer des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelle que soit la nature dans des conteneurs non adaptés et préposés à d'autres déchets (ou à côté) en vue de leur enlèvement par le service de collecte relève d'une contravention de 2ème classe, pouvant aller jusqu'à 150 euros.



Quelle violence !

Le panneau d'affichage a été pulvérisé.

Le véhicule qui l'a percuté n'a pas informé la mairie !

Mme le Maire

INFO Rentrée Scolaire 2024

Pré-rentrée scolaire le 01 septembre 2023

Le repas de la pré-rentrée scolaire a eu lieu le 1er septembre 2023. Il est très apprécié et permet de faire connaissance. 25 personnes étaient présentes (enseignantes, ATSEM, Conseillers, Employés, Présidente de la cantine, MDPH). Merci pour votre participation.

Mme le Maire



Inauguration du Balisage du sentier de CHEZ COQUET le 8 octobre 2023



Le 8 octobre a été un jour important pour notre commune car j'ai été heureuse et fière de pouvoir vous faire découvrir le travail et les recherches qui ont été faites par Monsieur Roland EXCOFFIER, accompagné de Monsieur Max DESBIOLLES et bien d'autres intervenants.

A sa demande, en collaboration avec le Foyer Rural, nous nous étions entretenus concernant la mise en place de panneaux afin que tout un chacun puisse parcourir le sentier et découvrir l'histoire du moulin de chez Coquet.

Je fais un petit clin d'œil à Monsieur EXCOFFIER, qui malheureusement nous a quitté et qui apprécierait cette démarche.

Je remercie les Amis des Sentiers pour leur intervention chaque année et la Maison du Salève pour le balisage.

Régine REMILLON



Repas des Aînés

Sous un temps maussade, le 14 octobre, nous avons pris la direction du lac de la Tour. Une soixantaine de personnes ont répondu présentes à l'invitation du CCAS. Un succulent repas nous a été servi et un personnel chaleureux a rendu ce moment très agréable. Nous avons célébré, au dessert, la doyenne et le doyen présents lors de ce déjeuner puis après le petit pousse nous avons repris la route du retour. Merci à tous et à l'année prochaine

Maryse MICHALAK



11 Novembre

Le 11 novembre, jour de l'armistice, nous avons commémoré la fin de la guerre de 1914/1918.

Anciens combattants, élus, enfants et public ont ensemble rendu hommage à tous ces soldats et civils morts pour la France. Cette cérémonie a été suivie du verre de l'amitié.

Maryse MICHALAK



Maisons fleuries le 13 décembre 2023

La commission des maisons fleuries s'est retrouvée au chalet des Bornes afin de récompenser les lauréats de 2023. Des bons d'achats ont été offerts aux trois premiers de chaque catégorie avec un diplôme. Cette petite soirée s'est terminée par un petit remontant.

Merci à tous

Maryse MICHALAK



Marché hebdomadaire le 20 décembre 2023

Avec la venue du Père Noël, le marché pour l'année 2023 s'est terminée le 20 décembre avec une soirée conviviale où une fondue savoyarde a été offerte par le CCAS pour les clients présentes. Meilleurs vœux à tous.

Maryse MICHALAK



Vœux de la municipalité

La municipalité remercie les personnes présentes lors de la cérémonie des vœux, le 6 janvier 2024.



Restauration de la mare à l'Aire de Piquenique (ancien Ball-trap)

Après plus de dix ans, la mare qui avait été creusée ici méritait un gros entretien. Le milieu s'était naturellement atterri, les végétaux (roseaux) avaient repris leur place, la matière végétale s'y était accumulée en épaisseur et il était bien difficile d'observer encore les libellules et le reste de la faune aquatique qu'on pouvait observer ici avant.

Une petite équipe de 5 bénévoles mené par ASTERS, ont débroussaillé, curé, ratissé, le fond et recreusé la mare du Chênet pour la remettre en état. A cette occasion, un vieux pneu a été découvert sortant le bout de son nez du marais. Vestige des temps anciens où les zones humides n'étaient pas si importantes qu'aujourd'hui. Il a été extrait pour la déchetterie. Les bénévoles ont été récompensés par un piquenique offert par la municipalité à l'abri dans l'aire de piquenique.

Nous vous invitons à participer à son entretien annuel chaque année à l'occasion de la journée mondiale des déchets. Après la matinée de nettoyage de la commune, une fauche et un curage seront programmés lors de chaque après-midi à cette même date. Votre aide sera toujours la bienvenue le 21 septembre 2024.

Mickaël TISSOT





« LOU PTIOU GOLUS », Quoi de neuf ?

Un début d'année scolaire sur les chapeaux de roue !

Depuis la rentrée de septembre, 121 élèves scolarisés à Arbusigny ont dégusté au moins un repas à la cantine, soit 93% de l'effectif total de l'école. Un record !

Les employées comme les bénévoles du Bureau ont eu fort à faire pour proposer des activités et répondre aux nombreuses demandes des familles. Les périodes de vacances scolaires ont été appréciées de tous !

La cantine : pour la découverte de nouveaux goûts, contre le gaspillage

Il arrive que certains élèves de maternelle rencontrent quelques difficultés à manger. Les animatrices veillent à éveiller ces enfants à la découverte. Il est tout d'abord proposé de goûter. Si l'enfant aime, on le ressert en petite quantité pour qu'il puisse ressentir toute la fierté d'avoir terminé de lui-même sa portion.

Toute l'équipe Lou Ptiou Golus trouve cette position bienveillante essentielle pour que les enfants ressentent du plaisir à passer à table. Une assiette trop remplie peut décourager les petits mangeurs et frustrer ceux qui, au contraire, auraient aimé une assiette plus fournie !

Cela permet aussi d'éviter le gaspillage. De manière générale, la qualité des repas de notre fournisseur séduit facilement les élèves. Même lorsqu'ils se servent en autonomie, ceux-ci jettent peu de nourriture. Il se dirait même, dans les couloirs de l'entreprise Leztroy, que les arbusigniens sont de sacrés mangeurs !

Soirée tartiflette et ventes de Noël

Nous avons pu maintenir notre soirée « Savoie ou bien ? » le 26 novembre grâce aux familles qui ont participé à l'événement et à la trentaine de repas commandée à emporter pour le dimanche midi. Comme toujours, la tombola a remporté un franc succès.

Le concours de meuglement a marqué le début de la soirée dansante. Nous félicitons Nicolas, qui remporte le concours pour la deuxième année consécutive et Naomi, qui a remporté le concours enfants !

Les ventes de Noël ont aussi ravi un grand nombre de familles. Cette année, la Distillerie des Aravis nous a accordé un partenariat. Génépi, sapinette et liqueur de framboise se sont donc invités dans notre catalogue gourmet, aux côtés du foie gras de la Ferme du Chênet et du délicieux saumon fumé par Andric en Savoie.

Un grand merci à tous, familles et habitants d'Arbusigny, pour votre soutien et à l'APE pour son invitation au marché de Noël !

Petites animations et grands moments de joie

Que ce soit à la garderie ou à la cantine, les animatrices ont déployé toute leur imagination pour créer de beaux souvenirs avec les enfants. Jeux de carte, jeux de société, banderoles pour soutenir l'équipe de France pendant la diffusion des matchs de rugby organisée par ArbuColor, bricolages d'automne, décorations de Noël... les enfants ont été très productifs !

Il y a de grandes chances pour que vous ayez entendu parler des mangeoires à oiseaux fabriquées à partir de matériaux de récupération et personnalisées par les enfants. Ils nourrissent mésanges, rouges-gorges et leurs amis ailés dans nos jardins avec les graines de qualité vendues par Arbu Nature.

Ou alors, vous avez entendu parler des délices du calendrier de l'Avent de la garderie.

Ou encore d'une collecte de rouleaux de papier toilette vides en vue de la construction d'une cabane de Noël. Œuvre des employées qui se sont au moins autant amusées que les élèves, elle a accueilli les cadeaux déposés par le père Noël en personne, après le traditionnel repas de fête.

Comme chaque année, nos élus et l'équipe enseignante ont été conviés. Un beau moment festif et convivial, marqué par la distribution de papillotes et par les cris de joie et les chants des enfants.

Quoi de neuf pour 2024 ?

En janvier a eu lieu la vente de tabliers enfants et adultes réunissant les dessins des enfants de la cantine et garderie, un beau cadeau pour toute la famille !

Pour Carnaval, Pâques puis pour les fêtes des Maman et Papa, il y a fort à parier que les bénévoles du Bureau, employées et enfants réservent bon nombre de surprises !

Vous souhaitez en savoir plus sur l'association ? Découvrez les menus des enfants ?

Rendez-vous sur www.louptiougolus.fr



Coupe du monde de Rugby : Panneaux décorés par ArbuColor



Soirée 3 "Savoie ou bien ?"



Noël : l'arrivée du père Noël



Noël : De jolies tables pour un repas de fête



Noël : Cadeaux de la garderie



Noël : le circuit de train et les Babyfoots pris d'assaut

MAQUISARDS Motorcycle Club

MAQUISARDS MOTORCYCLE CLUB est une association située à ARBUSIGNY :

promouvoir un esprit de cohésion autour de la moto custom par l'organisation de sorties, de rassemblements et d'événements de charité.



Moto Club ARBUSIGNY – LA MURAZ

Nouveaux membres du bureau :

- Samuel AUBRY
- Laure LAM
- Patricia BLANC
- Ernest DESBIOLLES
- Catherine LEPINOIS

Arbu Color

Octobre Rose

10.000€ AU PROFIT DU DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN

C'est avec beaucoup de fierté que Carmen ORTU, présidente de l'association ARBU COLOR a remis au Comité de dépistage du cancer du sein des Savoie un chèque de 10.000€.

Cette somme représente les bénéfices des différentes animations organisées par l'association qui ont connu chacune beaucoup de succès : la diffusion de la Coupe du monde de Rugby et l'Arbu Color.

Merci à tous pour votre participation.

Marjorie DUVERNEY

Un grand merci à Jérôme et Mélodie COPPEL de POWERWATTS CAROUGE pour le don reversé à notre association à l'occasion de leur manifestation.



Quand Arbusigny rime avec Rugby

Cela ne vous a pas échappé, cet automne a eu lieu la coupe du monde de rugby en France. A cette occasion, l'association Arbu'Color n'a pas hésité à remonter les manches et c'est tout de bleu revêtu qu'elle a œuvré pour la cause d'octobre rose.

S'il y a bien un trait commun qui est ressorti de cette événement, c'est l'esprit collectif dont ont su faire preuve la quarantaine de bénévoles présents tout au long de la compétition. Depuis le match d'ouverture du vendredi 8 septembre jusqu'à la finale du samedi 28 octobre, 7 matchs ont été diffusés sur une durée de 2 mois, soit quasiment un match par semaine.



Et si malheureusement, le parcours de l'équipe de France s'est arrêté au quart de finale, quel fut la joie de voir se réunir un grand nombre d'habitants du village ainsi que des alentours. Sur l'ensemble de la compétition, ce n'est pas moins de 1 300 visiteurs, toutes générations confondues, qui se sont déplacés jusqu'à la salle des fêtes les soirs de match. Et quand on dit que le rugby est avant tout un sport convivial, respectueux et fraternel, et bien c'est dans ce même état d'esprit que visiteurs et bénévoles se sont rendus aux soirées où l'esprit bon enfant a régné du début à la fin.

Fort de ce succès, l'association a décidé de poursuivre dans la lancée avec la diffusion de deux matchs du tournoi des 6 Nations. Et peut-être qu'un jour, qui sait, les soirées rugby, à l'image de la course colorée et d'autres anciennes manifestations disparues, deviendront un incontournable et feront la fierté d'Arbusigny.

Jérémy MORETTI

PIERRE LEMARCHAL
ACCOMPAGNÉ D'EVELYNE ET MARC PRÉVOT

LES MEILLEURS MOMENTS DE LA CHANSON FRANÇAISE



SAMEDI 23 MARS 2024 À 20H
Salle des fêtes à ARBUSSIGNY (74)

Ouverture des portes à 19h avec bovette et petite restauration sur place

Billetterie :
La Gaieté-Robe, LA ROCHE SUR FORON - 04 50 07 97 55
Pharmacie Anie et Sabine, PERS JUSY - 04 40 85 06 15
La Fourmi Du Châtaignier, EVISES - 04 50 42 00 14
Le Bistrot d'Arbu - Chez Ludo - ARBUSSIGNY - 04 50 94 28 40
Renseignements : 06 43 50 39 76
Tarif : 15 €

Organisé par l'association Arbu Nature

Présenté par




Arbu'Nature

retour en images sur l'année 2023



Un PLANETARIUM à Arbusigny !
Le 23 septembre

Club Nature du mercredi



CLEANUP DAY - Le 16 septembre

Merci !

Nous tenons sincèrement à remercier toutes les personnes qui nous accompagnent dans cette fabuleuse aventure. Grâce à vous et à votre soutien, Arbu'Nature peut continuer d'avancer et de vous proposer des ateliers et des événements pour tous. Vos retours sont très positifs, et nous en sommes très heureux.

Notre association compte à ce jour 46 adhérents (24 adultes et 26 enfants).

Merci à vous d'être à nos côtés, merci à celles et ceux qui ont déjà renouvelé leur adhésion pour 2024.

Vous avez une idée, une remarque ?

Vous souhaitez animer un atelier de façon bénévole ou rémunérée, l'encadrer, nous aider dans l'organisation ?

Vous connaissez une personne, une entreprise ou un organisme qui souhaiterait se joindre à nous ?

Contactez-nous :

Téléphone : 06.58.12.26.08

Email : arbu.nature@gmail.com



PROGRAMME 2024

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre agenda en ligne sur notre site internet

<https://arbu-nature-1.s2.yapla.com>

Nous le mettons à jour dès qu'il y a un nouvel événement programmé.

FEVRIER

07 et 14 : Club Nature des 2/5 ans et des 6/12 ans

MARS

06 / 20 / 27 : Club Nature des 6/12 ans

20/27 : Club Nature des 2/5 ans

AVRIL

03 : Club Nature des 2/5 ans

03 et 10 : Club Nature des 6/12 ans

06 : Observation des Etoiles avec Ciel des Alpes

19 : Atelier - Nature Peinture animé par Irène.

26 : Atelier - Nature Peinture animé par Irène.

MAI

15 et 22 : Club Nature des 6/12 ans

22 : Club Nature des 2/5 ans

JUIN

12 et 26 : Club Nature des 6/12 ans

26 : Club Nature des 2/5 ans

<https://arbu-nature-1.s2.yapla.com>



Club Nature du mercredi des 6/12 ans

Proxim iTi : le réseau qui grandit !

Proxim iTi, c'est quoi déjà ?

Proxim iTi, c'est le nom du réseau de transport organisé par le Syndicat Mixte des 4 Communautés de communes (SM4CC) pour faciliter la mobilité des habitants de son territoire. Il regroupe les communautés de communes Arve et Salève, Faucigny Glières, Pays Rochois et Quatre Rivières. Proxim iTi, c'est à la fois le transport des enfants grâce à 120 circuits de transports scolaires, mais également 12 lignes régulières de bus ouvertes à tous et des services vélo en plein développement.

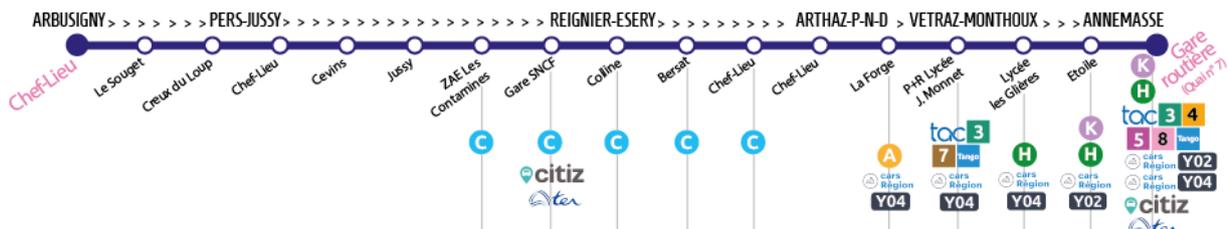


Comment ça marche, une ligne régulière de bus ?

Les lignes régulières, ce sont des bus qui passent plusieurs fois par jour à des arrêts déterminés. On peut les emprunter en achetant directement un ticket auprès du conducteur ou de la conductrice (1,60 € le ticket) ou en achetant un abonnement auprès de notre agence, par correspondance, ou en téléchargeant l'application MyBus. L'abonnement mensuel tout public, par exemple, coûte 21 € et vous permet d'emprunter les lignes proxim iTi autant de fois que vous le désirez pendant 1 mois. De plus, si vous êtes salarié, votre employeur a l'obligation de prendre en charge 50% du coût de votre abonnement (et même 75 % si vous êtes un agent public).

Est-ce qu'une ligne passe par Arbusigny ?

Depuis la commune d'Arbusigny, vous pouvez vous rendre jusqu'à Annemasse avec la ligne I, en passant par Pers-Jussy, Reignier-Esery et Vétraz-Monthoux. Voici ci-dessous les arrêts desservis par cette ligne :



Depuis septembre dernier, en raison du succès de cette ligne, le petit bus de 9 places a été remplacé par un grand bus de 30 places.

A noter : Un projet est à l'étude pour « agilifier » nos lignes. Cela consistera à desservir, sur demande, encore plus d'arrêts qu'actuellement, tout en restant dans les durées prévues. L'objectif : étendre nos lignes de bus sur l'ensemble du territoire pour encore mieux répondre aux besoins des habitants. On vous en dit plus très vite !

Proxim iTi, c'est quoi déjà ?

Les horaires ont été modifiés depuis le 2 janvier 2024. Ils sont consultables sur notre site internet www.proximiti.fr rubrique « lignes régulières » et ci-contre :

ARBUSIGNY > PERS-JUSSY > REIGNIER-ESERY > ANNEMASSE

Horaires valables du 2 janvier au 31 août 2024
Service ouvert du lundi au samedi, hors jours fériés

			(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	
ARBUSIGNY	●	Chef Lieu	05:25	07:25	09:25	11:40	13:40	15:55	17:55	19:55
ARBUSIGNY	○	Le Souget	05:27	07:27	09:27	11:42	13:42	15:57	17:57	19:57
PERS-JUSSY	○	Creux du Loup	05:33	07:33	09:33	11:48	13:48	16:03	18:03	20:03
PERS-JUSSY	○	Chef Lieu	05:36	07:36	09:36	11:51	13:51	16:06	18:06	20:06
PERS-JUSSY	○	Cevins	05:37	07:37	09:37	11:52	13:52	16:07	18:07	20:07
PERS-JUSSY	○	Jussy	05:38	07:38	09:38	11:53	13:53	16:08	18:08	20:08
PERS-JUSSY	○	ZAE les Contamines	05:40	07:40	09:40	11:55	13:55	16:10	18:10	20:10
REIGNIER-ESERY	○	Gare SNCF	05:42	07:42	09:42	11:57	13:57	16:12	18:12	20:12
REIGNIER-ESERY	○	Colline	05:44	07:44	09:44	11:59	13:59	16:14	18:14	20:14
REIGNIER-ESERY	○	Bersat	05:45	07:45	09:45	12:00	14:00	16:15	18:15	20:15
REIGNIER-ESERY	○	Chef Lieu	05:49	07:49	09:49	12:04	14:04	16:19	18:19	20:19
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	○	Chef Lieu	05:56	07:56	09:56	12:11	14:11	16:26	18:26	20:26
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	○	La Forge	05:58	07:58	09:58	12:13	14:13	16:28	18:28	20:28
VÉTRAZ-MONTHOUX	○	P+R Lycée J. Monnet	06:04	08:04	10:04	12:19	14:19	16:34	18:34	20:34
ANNEMASSE	○	Lycée les Glières	06:07	08:07	10:07	12:22	14:22	16:37	18:37	20:37
ANNEMASSE	○	Etoile	06:13	08:13	10:13	12:28	14:28	16:43	18:43	20:43
ANNEMASSE	●	Gare routière (Quai n°7)	06:20	08:20	10:20	12:35	14:35	16:50	18:50	20:50

(1) ATTENTION : Cette course ne circule pas du 15 juillet au 14 août (INCLUS).

ANNEMASSE > REIGNIER-ESERY > PERS-JUSSY > ARBUSIGNY

Horaires valables du 2 janvier au 31 août 2024
Service ouvert du lundi au samedi, hors jours fériés

			(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
ANNEMASSE	●	Gare routière (Quai n°7)	06:25	08:25	10:40	12:40	14:40	16:55	19:00
ANNEMASSE	○	Etoile	06:27	08:27	10:42	12:42	14:42	16:57	19:02
ANNEMASSE	○	Lycée les Glières	06:31	08:31	10:46	12:46	14:46	17:01	19:06
VÉTRAZ-MONTHOUX	○	P+R Lycée J. Monnet	06:37	08:37	10:52	12:52	14:52	17:07	19:12
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	○	La Forge	06:48	08:48	11:03	13:03	15:03	17:18	19:23
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	○	Chef Lieu	06:50	08:50	11:05	13:05	15:05	17:20	19:25
REIGNIER-ESERY	○	Chef Lieu	06:55	08:55	11:10	13:10	15:10	17:25	19:30
REIGNIER-ESERY	○	Bersat	06:57	08:57	11:12	13:12	15:12	17:27	19:32
REIGNIER-ESERY	○	Colline	06:58	08:58	11:13	13:13	15:13	17:28	19:33
REIGNIER-ESERY	○	Gare SNCF	07:00	09:00	11:15	13:15	15:15	17:35	19:35
PERS-JUSSY	○	ZAE les Contamines	07:02	09:02	11:17	13:17	15:17	17:37	19:37
PERS-JUSSY	○	Jussy	07:03	09:03	11:18	13:18	15:18	17:38	19:38
PERS-JUSSY	○	Cevins	07:04	09:04	11:19	13:19	15:19	17:39	19:39
PERS-JUSSY	○	Chef Lieu	07:06	09:06	11:21	13:21	15:21	17:41	19:41
PERS-JUSSY	○	Creux du Loup	07:09	09:09	11:24	13:24	15:24	17:44	19:44
ARBUSIGNY	○	Le Souget	07:14	09:14	11:29	13:29	15:29	17:49	19:49
ARBUSIGNY	●	Chef Lieu	07:20	09:20	11:35	13:35	15:35	17:55	19:55

(1) ATTENTION : Cette course ne circule pas du 15 juillet au 14 août (INCLUS).

Et les services vélo, ça consiste en quoi ?

Les services vélo gérés par Proxim iTi portent le nom de Proxi Vélo. Proxi Vélo, ce sont à la fois des antennes de location de vélo à assistance électrique et des consignes à vélos pour un stockage en toute sécurité. L'agence Proxi vélo la plus proche d'Arbusigny se situe dans la gare SNCF de Reignier-Esery, elle est toute neuve puisqu'elle a été inaugurée le 10 janvier dernier. Ce point de location est ouvert au public : les mercredis de 16h à 19h, un samedi sur deux de 9h à 12h (Les horaires pourront évoluer en fonction de l'affluence).

L'objectif ? vous permettre de tester pendant 1 semaine, 1 mois ou 3 mois un vélo à assistance électrique à un tarif préférentiel et bénéficier des conseils de professionnels pour vous « (re) mettre en selle ». Ensuite, vous aurez toutes les cartes en mains pour passer à l'achat si l'essai vous a plu ! Prochainement, le service Proxi Vélo proposera également des vélos en libre service (VLS) pour des locations de courte durée.

Pour plus d'infos :

Agence Proxim iTi : 56 place de l'Hôtel de ville 74130 Bonneville- contact@proximiti.fr – 04.50.25.63.24 - www.proximiti.fr - facebook : Proximiti service de transport et mobilité

Agence Proxi Vélo : Gare SNCF - 40 rue de Bellecombe 74930 Reignier-Esery - contact@proxivelo.fr - 04.50.07.32.21





PROXIVÉLO sur Arve & Salève

Proxivélo ? c'est le nouveau service de location de vélos à assistance électrique (VAE) créé par ProximiTi, basé à la Gare de Reignier-Esery à partir de janvier 2024.

20 vélos (VAE) sont à disposition du public pour des temps de location allant de 3 jours à 6 mois. Les tarifs sont variables en fonction de différents critères tels que la zone de résidence, l'âge, les abonnements aux modes de transports collectifs ou partagés...

Cette location s'accompagne de services tels que l'entretien et les réparations courantes, le prêt de petits équipements, l'antivol et autres accessoires + un conseil individualisé.

Toutes les infos sur <https://proximiti.fr/>, rubrique ProxiVélo.



Pour vos démarches du quotidien, une nouvelle France Services sur le territoire Arve & Salève Pays Rochois a ouvert début novembre.

**FRANCE SERVICES
PAYS ROCHOIS, ARVE & SALEVE**

<p>REIGNIER - ESERY Maison Cécile Bocquet 160 Grande Rue Mercredi & Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30</p>	<p>LA ROCHE - SUR - FORON 371 Avenue de la Gare Lundi 13h30-17h Mardi & Jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h</p>
--	---

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France Services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Contactez votre France Services au 07 49 73 87 45 ou par mail : fs.laroche-reignier@faucignymontblanc.com

Née de la volonté d'un retour du service public au sein des territoires, Arve & Salève et le Pays Rochois se sont dotées d'une France Services répartie sur deux sites : l'un à Reignier (Maison Cécile Bocquet – 160 Grande rue / siège de la communauté de communes Arve & Salève) et l'autre à La Roche sur Foron (371 avenue de la gare).

Avec cette nouvelle France services, c'est un service public de proximité, plus humain et plus accessible qui se déploie au sein du territoire. Au plus près des citoyens.

Cet espace ouvert à tous, moderne et convivial, permet aux habitants des deux communautés de communes d'accéder aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Sur Arve & Salève, ces services de l'Etat s'ajoutent aux services déjà proposés à la Maison Cécile Bocquet, à savoir : permanences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute Savoie, permanences du conseiller

Haute Savoie Rénovation Énergétique, permanences d'Initiative Genevois (aide aux créateurs/repreneurs d'entreprises) ainsi que le conciliateur de Justice. Cf www.arve-saleve.fr

Deux conseillers France services, formés et disponibles, vous accueillent, vous informent et vous accompagnent dans vos démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, retraite, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne...

En complément des démarches administratives, la France services de Pays Rochois, Arve & Salève vous donne accès à des postes informatiques en libre-service.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Les conseillers de votre France services vous accompagnent aux horaires suivants selon des jours fixes sur les deux sites :

Reignier-Esery : Mercredi et Vendredi – 8h30/12h30 – 13h30/17h30

Pays Rochois : Lundi - 13h30/17h ; Mardi et Jeudi - 9h/12h30 – 13h30/17h

Un seul numéro téléphone - 07 49 73 87 45

et une seule adresse mail – fs.laroche-reignier@faucignymontblanc.com

Compostage et biodéchets



Arve & Salève a mis en place des solutions de tri des biodéchets* pour tous les habitants du territoire, afin de répondre à la loi anti-gaspillage pour une Economie Circulaire.

Qu'il soit individuel ou collectif, le compostage est un bon moyen de diminuer notre production d'ordures ménagères et de créer un excellent terreau 100% naturel pour nos plantes.

Si vous êtes en habitat collectif : Arve & Salève propose la mise en place de sites de compostage partagé en pied d'immeuble. Pour vous accompagner, il suffit de contacter le service « prévention déchets » qui étudiera avec vous votre projet.

Si vous êtes en maison individuelle : Arve & Salève vous permet d'acquérir un composteur en bois à prix réduit (20 €). Celui-ci est à venir récupérer après avoir pris rendez-vous sur le site internet d'Arve & Salève.

- Lien pour prendre rdv pour récupérer son composteur : <https://www.arve-saleve.fr/vivre-au-quotidien/trier-mes-dechets/#compostage>

- Contact pour toutes questions relatives au compostage : prevention.dechets@arve-saleve.fr

*biodéchets : déchets de cuisine et de jardin.

Programme local de l'Habitat n°3

Arve et Salève a approuvé le 6 décembre 2023 son troisième PLH pour la période 2023-2029. Le PLH sera exécutoire le 12 février 2024 ;

Le cadre stratégique de ce troisième PLH s'articule autour de 4 axes dans une logique de sobriété foncière:

1. Assurer la gouvernance et le suivi d'un PLH « boîte à outils »
2. Maitriser le développement « habitat »
3. Être en veille sur le parc existant
4. Prendre en compte les fragilités de certains publics

Dans le cadre de ce nouveau PLH 2023-2029, des actions sont consacrées à la réalisation de logements locatifs sociaux. Il s'agit de développer l'offre locative sociale et de favoriser le parcours résidentiel en incitant le développement d'une offre diversifiée.



Pose de la première pierre de l'extension de la gendarmerie de Reignier-Esery

Construction de l'extension de la gendarmerie

Une gendarmerie est déjà existante sur Reignier-Ésery (prévue initialement, il y a une dizaine d'années, pour l'accueil de 10 gendarmes). Elle nécessite d'être agrandie pour pouvoir accueillir l'ensemble des gendarmes présents de nos jours.

La communauté de communes s'est positionnée en 2016 pour prendre en charge cette extension.

La présence de la gendarmerie, de par son périmètre d'intervention, bénéficie à 46000 habitants soit le territoire d'Arve & Salève (Reignier-Esery / Pers-Jussy / Scientrier / Arthaz / Nangy / Bonne / La Muraz / Arbusigny / Monnetier-Mornex) ainsi qu'à 6 autres communes (Lucinges / Juvigny / Cranves-Sales / St-Cergues / Machilly / Fillinges).

L'extension concerne la réalisation d'un nouveau bâtiment administratif et la création de 16 nouveaux logements répartis dans 3 bâtiments.

Planning de réalisation et coûts

Démarrage travaux : janvier 2024 - Durée des travaux 18 mois à 24 mois - Coût des travaux des bâtiments : 8 000 000 d'€ (financés notamment avec subventions du conseil départemental de la Haute-Savoie et de la région Auvergne Rhône-Alpes)

La première pierre symbolique a été posée le 14 décembre en présence du Préfet de Haute Savoie, des parlementaires, du président du conseil départemental de Haute Savoie, du colonel de gendarmerie de Haute Savoie et les commandants de brigades de Reignier et St Julien en Genevois accompagnés des maires des communes intégrées dans le périmètre d'action de cette gendarmerie.





Collecte de sang

Les prochaines collectes de sang auront lieu :

Mercredi 27 mars 2024

Mercredi 26 juin 2024

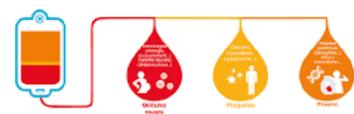
A la salle Communale d'ARBUSIGNY



EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES !

1 HEURE, c'est le temps qu'il faut, pour un don de sang !

3, c'est le nombre de **VIES SAUVÉES** avec 1 don de sang.



Mise en place d'une police pluri-communale d'Arve & Salève



Une dynamique concrète de mutualisation.

Dans le cadre du projet de Territoire des axes de mutualisations sont mis en place, et la nécessité de répondre au besoin de renforcer la sécurité et la police de proximité dans certaines communes, en fait partie. Ce service concerne les communes de Reignier-Ésery, Pers-Jussy, La Muraz, Nangy, Arthaz-Pont-notre-Dame, Arbusigny et Scientrier. Les missions sont celles d'une police de proximité, qui sera présente notamment aux abords des écoles. Priorité est également donnée au stationnement, à la sûreté, aux contrôles routiers, et à la lutte contre les dépôts sauvages. Basés dans des bâtiments mis à disposition par la commune, et le service géré par Reignier-Ésery, les effectifs sont toutefois placés sous l'autorité du Maire de la commune dans laquelle ils exercent leur fonction. Chaque maire reste donc souverain et pleinement responsable des décisions prises dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Un nouveau chef de police

Il a pris ses fonctions au mois de décembre. Jonathan Ordonneau est un ancien gendarme qui officie sur le département depuis 2006. Sa première mission est de constituer son équipe et d'en organiser l'activité. Le service comptera trois policiers au total. Un autre agent prendra ses fonctions au 1er mars. Le 3ème est en cours de recrutement.

Les pouvoirs de police du Maire

Gardien de l'ordre et de la sécurité locale

En qualité d'autorité de police dotée de pouvoirs, le maire est chargé, sous le contrôle administratif du préfet, de la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Dans le cadre de son pouvoir de police générale, le maire prend, de manière adaptée et proportionnée, les mesures nécessaires au maintien de l'ordre public.

La propreté urbaine

Un enjeu majeur pour le bien-être collectif

La propreté urbaine est un enjeu majeur qui affecte non seulement l'image de la commune, mais aussi la qualité de vie des habitants. Malheureusement, de nombreux espaces sont toujours confrontés à des problèmes de négligence en matière de propreté. Les coins de rue ou les parkings jonchés de déchets nuisent à l'image de Reignier-Ésery, dissuadent des visiteurs et nuisent à certaines activités.

Cette négligence peut engendrer des problèmes environnementaux, tels que la pollution des sols et des cours d'eau.

Les règles à respecter ne sont pas compliquées

Chaque citoyen doit être conscient de l'importance de jeter ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet; le non-respect de cette règle contribue à la saleté des rues.

Connaître et respecter les horaires de collecte des déchets est crucial; les poubelles ne doivent pas être sorties en dehors des heures prévues, pour éviter la dispersion des débris. Pour les points d'apport volontaire, on ne jette pas sa poubelle à côté, mais dans les bacs.

Enfin, jeter des déchets en dehors des zones prévues est strictement interdit; des sanctions peuvent être appliquées.

La propreté urbaine n'est possible que si chacun prend ses responsabilités. Les règles de base sont simples, comme il est simple de comprendre que des rues propres, c'est plus agréable pour tout le monde.



Pour cela, il prend des arrêtés municipaux réglementant la circulation, l'usage du domaine public, veillant à mettre fin à un trouble ou limiter le risque de trouble à l'ordre public.

Le maire est aussi investi de pouvoirs de police spéciale, par des textes spécifiques dans des domaines particuliers tels que l'urbanisme, l'environnement, la voirie, la police des cimetières, la police des animaux dangereux, etc.

Le maire établit également des règles pour la gestion des espaces publics, y compris les parcs, les places, et les rues.

Cela peut inclure des horaires d'ouverture et de fermeture, des règles de stationnement, et d'autres dispositions visant à garantir la sécurité et le bien-être des habitants.

Le non-respect d'un arrêté de police du maire est une contravention de 1^{ère} classe constatée par procès-verbal. Le maire peut infliger des sanctions administratives en cas de non-respect des règles, et des amendes administratives d'un montant maximal de 500 €, par exemple pour non-élagage et entretien des arbres et des haies donnant sur la voie ou le domaine public, ou encore pour l'occupation du domaine public sans droit ni titre.

L'ADMR est un réseau associatif à but non lucratif : à la tête de chaque association locale, à la tête des Fédérations départementales comme à la tête de l'Union nationale, on trouve des bénévoles. La très grande majorité de la clientèle est prise en charge par les Service Sociaux du Département qui est donc notre principal bailleur de fonds. Les ADMR locales doivent prendre en priorité les personnes que leur adressent ces services.

Les Bénévoles : Le cœur battant de l'association

Les bénévoles sont bien plus que de simples volontaires ; ils sont les visages de l'accompagnement et de l'empathie au service des plus vulnérables sur notre territoire. Ils consacrent leur temps, leurs compétences et leur cœur pour aider nos concitoyens, que ce soit en apportant un soutien aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, ou à leurs familles.

A l'ADMR, chaque bénévole choisit la mission qui lui convient le mieux et le temps qu'il souhaite lui consacrer. La diversité des missions ne manque pas et votre engagement peut faire la différence.

Ainsi vous pouvez choisir de vous investir dans les visites auprès des bénéficiaires pour évaluer leurs besoins ou simplement rompre leur isolement. Vous pouvez préférer gérer les demandes de prestations ou encore devenir référent qualité de l'association. Enfin, vous pouvez vous engager pour améliorer la qualité de vie au travail

de nos salariés qui interviennent chaque jour à domicile en participant à la gestion des Ressources Humaines ou à la gestion des véhicules de service des salariés.

Chaque bénévole fait le choix de la place qu'il souhaite occuper au sein de nos associations.

Dans un monde où le temps devient une ressource de plus en plus rare, les bénévoles consacrent le leur pour une cause qui les passionne. Rejoignez-nous dans cette noble mission, car ensemble, nous pouvons accomplir davantage et rendre notre communauté plus solidaire que jamais.

Les bénévoles sont au cœur de l'action de l'ADMR, nous leur adressons un immense merci pour leur dévouement et leur contribution. Grâce à eux, notre association continue à grandir et à renforcer le lien social en Haute Savoie. Et pourquoi pas vous ?

Les Salariés de l'ADMR : Au cœur de l'engagement et de la qualité de vie

Au sein de l'association, nos salariés sont les piliers. Grâce à eux, les personnes les plus fragiles : personnes âgées ou en situation de handicap peuvent continuer à vivre à leur domicile en toute sérénité et sans rupture du lien social.

Nos Aides à domicile et nos Auxiliaires de Vie Sociale font intégralement partie des professions essentielles. Chaque jour ils apportent aide, soin ou accompagnement au domicile des personnes ou patients pris en charge par une association ADMR. Leur expertise, leur dévouement et leur professionnalisme sont au cœur de la réussite de notre mission. Au-delà de leur compétence technique, ils sont les personnes de confiance vers lesquelles nos bénéficiaires se tournent pour obtenir de l'aide et du réconfort.

Enfin, l'ADMR s'engage à offrir à ses salariés des conditions de travail optimales, un environnement de soutien et des opportunités de développement professionnel grâce à notre catalogue de formations. Nous croyons que le bien-être de nos salariés est essentiel pour qu'ils puissent fournir un soutien de qualité à nos bénéficiaires.

Notre association recherche de nouveaux talents pour renforcer notre équipe. Si vous partagez notre engagement envers le bien-être de la communauté et la qualité des services, nous vous invitons à explorer les opportunités de carrière au sein de l'ADMR « Les Tourelles ».

Les Bénéficiaires : nos clients

ADMR « Les Tourelles » : Soutien et accompagnement pour tous, à tous les stades de la vie.

Dans une ADMR, les bénéficiaires sont au cœur de notre mission. Nous sommes là pour fournir des soins et un soutien de qualité à tous ceux qui en ont besoin, quel que soit leur âge ou leur situation de vie.

Nos services sont destinés aux personnes âgées mais pas seulement ! Nous sommes là pour accompagner toutes les personnes qui requièrent un soutien à domicile ou tout autre service, de la naissance à la fin

de vie.

Les avantages de faire appel à une ADMR sont nombreux.

Une assistance après hospitalisation : Pour ceux qui sortent de l'hôpital, l'ADMR offre une assistance essentielle. Nous aidons nos bénéficiaires à récupérer plus rapidement et en toute sécurité, en veillant à ce qu'ils aient l'aide nécessaire à la maison.

Service et soins aux séniors : Notre ADMR propose

de l'aide au quotidien, et des activités sociales pour soutenir nos aînés et favoriser leur maintien à domicile.

Accompagnement du handicap : Nous offrons un accompagnement personnalisé, une assistance à la mobilité et des activités adaptées pour améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Enfance et parentalité : L'ADMR de la Haute Savoie gère 3 micro-crèches sur le territoire départemental.

Portage/Livraison de repas à domicile : Notre association n'a pas actuellement cette compétence que nous avons déléguée à l'association ADMR du Pays Rochois*. Celle-ci n'a pas toujours la possibilité de répondre aux demandes qui lui sont soumises.

Entretien des maisons : Nous proposons des services d'aide-ménagère pour maintenir un environnement de vie propre, sûr et confortable pour nos bénéficiaires.

A l'ADMR, nous nous engageons à améliorer la qualité de vie de nos bénéficiaires, à favoriser leur indépendance et à leur offrir le soutien dont ils ont besoin pour vivre pleinement. Nous sommes fiers de servir nos bénéficiaires à chaque étape de leur parcours de vie et eux nous le

rendent !

Bien entendu, nous ne pouvons prendre en charge un nouveau bénéficiaire que si nous disposons des

ressources nécessaires. De même, nous ne pouvons pas prendre en charge des dossiers qui ne correspondraient pas à nos compétences : l'ADMR « Les Tourelles » est un Service d'Aide à Domicile (SAD) et ne peut pas donner de prestations de soins infirmiers. Les toilettes au lit ne peuvent normalement être assurées que par des Aides-soignantes sous le contrôle d'une Infirmière. C'est la mission des Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

Enfin, une ADMR a ses contraintes liées à la législation du travail, au nombre de ses intervenantes, à leurs compétences propres et au cadre national de l'Union des ADMR. Nous ne pouvons pas assurer un service sur mesure. Nous nous efforçons, dans la mesure de nos possibilités, de répondre au mieux à vos souhaits. Nous ne pouvons pas vous garantir que vous aurez toujours la même intervenante : elles ont droit aux vacances, elles peuvent tomber malades ou se trouver enceintes (pour les plus jeunes et c'est une joie pour nous) ou encore participer à des formations. L'ADMR a une politique de qualification maximale de ses personnels.

*ADMR du Pays Rochois : 169, av. Charles De Gaulle 74800 LA ROCHE S/FORON - Tél : 04 50 25 62 08

Sivalor

SIVALOR, ACTEUR DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

Le **SIVALOR**,
Syndicat Intercommunal de **VALOR**isation,
valorise les déchets de plus de 450 000 habitants répartis
dans 163 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Notre objectif ?

100% des déchets valorisés sur le territoire !

Nous offrons quotidiennement une seconde vie à vos déchets grâce au recyclage, au compostage et à la transformation en énergie. Le SIVALOR propose des animations à destination du grand public et des visites du Centre d'Immersion Éducatif et Ludique afin de sensibiliser les habitants dans la réduction des déchets et à un meilleur geste de tri.



Retrouvez toute notre actualité
sur notre page Facebook



sivalor
AIN HAUTE-SAVOIE

Syndicat Intercommunal de VALORisation

SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI, DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Le SIVALOR, Syndicat Intercommunal de VALORisation, valorise les déchets ménagers de plus de 450 000 habitants répartis dans l'Ain et la Haute Savoie.

Le 1er janvier 2023, des nouvelles consignes de tri ont été mises en place, ayant pour but d'augmenter la valorisation des emballages en le simplifiant :

TOUS les papiers et TOUS les emballages se trient dans le contenant JAUNE.

Les premiers résultats sont prometteurs !



Afin d'évaluer l'efficacité de la simplification du geste de tri, le SIVALOR a mesuré les résultats des 6 premiers mois de l'année 2023.

La quantité d'emballages et de papiers triés connaît une **hausse de 8%** (soit 1 593 tonnes de plus) par rapport à cette période en 2022. Tandis que la quantité d'ordures ménagères collectées a diminué de 5% (2 503 tonnes).

Des résultats encourageants qui reflètent la mobilisation des habitants.

Le SIVALOR remercie l'ensemble des citoyens pour leur engagement en faveur de la préservation du territoire.

Avec le tri simplifié, plus d'excuse pour ne pas préserver la planète !

Vous pouvez télécharger notre guide du tri depuis notre site internet, rubrique « Je trie ».



sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE
Syndicat Intercommunal de VALORisation

Urbanisme



Petit rappel :

La mairie où se situe votre projet est votre interlocuteur privilégié pour l'accueil physique et téléphonique sur les renseignements généraux.

Les demandes d'autorisations d'urbanisme en version papier doivent être déposées ou adressées en mairie.

Cependant, vous pouvez effectuer votre demande directement par internet. Pour plus d'infos et d'aides dans vos démarches administratives, n'hésitez pas à consulter le site : www.service-public.fr

Le service commun d'urbanisme Arve & Salève sera

votre interlocuteur pour toutes les questions spécifiques à votre projet.

Les particuliers peuvent contacter ce service au 04 50 43 43 36 du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Les permanences techniques avec un agent instructeur se font sur RDV les lundis et jeudis de 14h à 17h dans les bureaux d'Arve & Salève à Reignier.

La prise de rendez-vous se fait par téléphone ou via le site internet d'Arve & Salève Communauté de Communes à la rubrique urbanisme .

CAUE

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement assure une permanence pour vous apporter gratuitement un service de conseil architectural, urbain et paysager. Vous pouvez prendre RDV au 04 50 43 48 14 ou via urbanisme@arve-saleve.fr

Les prochaines dates de permanences sont :

Mardi 20 février 2024 – 14 h / Mardi 12 mars 2024 – 14 h / Mardi 02 avril 2024 – 14 h / Mardi 23 avril 2024 – 14 h /
Mardi 14 mai 2024 – 14 h / Mardi 04 juin 2024 – 14 h / Mardi 25 juin 2024 – 14 h

74
Haute-Savoie
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

La Maison du Salève

Nos RDV à ne pas manquer

- **Traces et indices d'animaux** : Mercredi 21 février à 10h30 de 3 à 7 ans et vendredi 1 mars à 14h30 de 6 à 11 ans
- **Chouette alors !** Mercredi 28 février à 10h30 | animation enfant de 3 à 7 ans
- **Nuit Safari** : Vendredi 1 Mars à 19h30 | animation adulte-ado à partir de 8 ans
- **Construction de cabane** : Mercredi 17 avril à 14h30 | animation enfant de 6 à 11 ans
- **Balade nature et légendes** : Mercredi 24 avril à 10h30 | animation enfant de 3 à 7 ans

Nouveautés 2024

Deux musées, une expérience salévienne !

Partenariat avec le Musée de Carouge

Évènement ! Samedi 13 et dimanche 14 avril de 14h à 18h :

Profitez de navettes gratuites entre le Musée de Carouge et la Maison du Salève. Sans inscription, places limitées !

Dans le cadre de ce partenariat, la Maison du Salève propose durant le mois d'avril les animations suivantes (sur réservation) :

- Visite panoramique du Salève: Dimanche 14 avril de 10h30 à 12h | animation adulte-ado à partir de 8 ans |Rendez-vous sur le Parking des Pitons.
- Balade des petits artistes : Tous les vendredis à 10h30 | 3 à 7 ans |8€
- Carnets de voyages – Paysages du Salève : Tous les vendredis à 14h30 | 6 à 11ans | 8€

EXPOSITION « Le Salève secret »

Gare d'arrivée du Téléphérique du Salève – Gratuit



Retrouvez toutes nos animations sur www.maisondusaleve.com dans la rubrique agenda ou en téléchargement.

Un nouvel espace d'exposition sur le Salève fait par la Maison du Salève et le Syndicat Mixte du Salève a ouvert dans la gare d'arrivée du Téléphérique. L'exposition vous informe sur la géologie, la faune, la flore, les alpages et les espaces naturels sensibles du Salève. À ne pas manquer pour redécouvrir le Salève !

EXPOSITION « Les couloirs de la nuit »

De 3 à 12 ans – Gratuit

Embarquez pour une immersion au cœur de la nuit ! Forêt, prairies, mares, villes. Chacun de ces milieux abrite une multitude d'espèces nocturnes. L'exposition vous conduira au cœur de la nuit pour comprendre les conséquences de l'éclairage artificiel sur faune nocturne et comment la préserver.

Médiathèque de Bonneville du 12 mars au 20 avril 2024, du mardi au samedi de 10h à 13h et de 15h à 18h30.

INFOS ET RÉSERVATIONS : 775, Route de Mikerne 74160 Présilly +33 (0)4 50 95 92 16 |info@maisondusaleve.com / www.maisondusaleve.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram).



Bon à savoir !

Actualités du Plateau des Bornes



Cette année, dans le cadre du Contrat de territoire du Plateau des Bornes, des travaux de gestion d'espèces exotiques envahissantes ont été réalisés sur 16 zones humides du Plateau des Bornes. À l'automne auront lieu les broyages d'entretien et de restauration pour garder les milieux ouverts sur 5 sites dont le Marais du Chenêt, site emblématique. Ces interventions sont financées par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie via la politique des Espaces Naturels Sensibles, et par les structures en charge de la GEMAPI.



Zone humide Col d'Evires



Zone humide de la Combe du Feu



Marais du Chenêt

Les droits et obligations du riverain



Les cours d'eau du bassin versant des Ussets sont intégralement classés en rivières non domaniales. Cela implique que chaque propriétaire riverain est propriétaire des berges et du fond du lit de la rivière jusqu'au milieu du lit mouillé. Chaque riverain dispose de droits mais également de devoirs.

Le principal devoir défini dans l'article L215-14 du code de l'environnement, est d'entretenir le lit et les berges tout en « maintenant le cours d'eau dans son profil d'équilibre permettant l'écoulement naturel des eaux et contribuant à son bon état écologique ».

Compte-tenu des enjeux liés à l'entretien du lit et des berges, le Syr'Ussets, dans le cadre de sa compétence GEMAPI, réalise des campagnes d'entretien sur les différents cours d'eau du territoire grâce à un plan

de gestion et en substitution des propriétaires. Une mise à jour de ce plan de gestion est en cours de réalisation pour fixer les enjeux et prioriser les interventions pour la période 2023-2028.

Une fois ce plan de gestion et les priorités définies, le syndicat devra disposer d'une Déclaration d'Intérêt Général (soumise à enquête publique) pour pouvoir réaliser ces travaux de gestion.

Pour toutes correspondances générales :

Si vous avez des problèmes particuliers ou souhaitez tout simplement des conseils pour l'entretien de vos berges, n'hésitez pas à contacter le technicien de rivières M. Régis TALGUEN au 06 78 62 59 97 ou par mail à rivieres@rivieres-usses.com

Pour en savoir plus :

Téléchargez notre Guide du Riverain disponible sur notre site internet www.rivieres-usses.com, Rubrique Espace Documentaire.

Une question, un avis, n'hésitez pas à nous contacter

Pour toutes correspondances :

Syndicat de Rivières Les Ussets
107 route de l'Église - 74 910 BASSY

04 50 20 05 05 - contact@rivieres-usses.com

Et pour tous signalements, pollutions constatées, dégradations sur les milieux aquatiques : contact@rivieres-usses.com

 [Syr'Ussets, Syndicat de Rivières Les Ussets](https://www.facebook.com/SyrUssets)

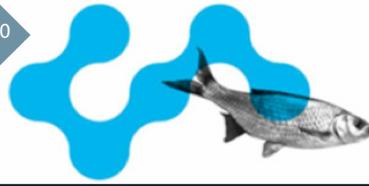
syr'usses
SYNDICAT
DE RIVIÈRES
LES USSETS

Avec le concours financier de :



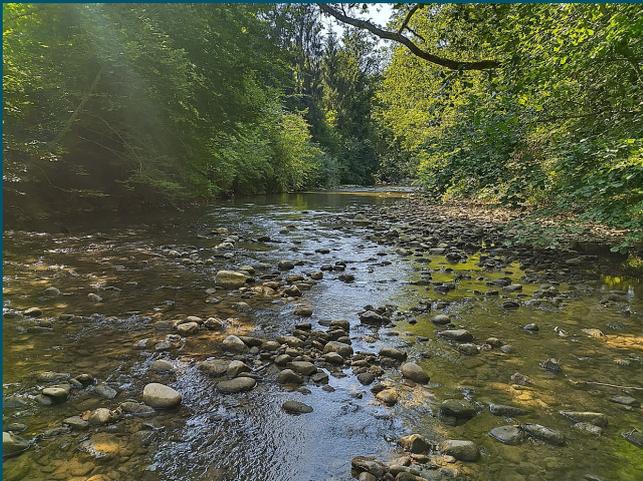
Retrouvez toutes nos actualités et documents sur www.rivieres-usses.com

Directeur de publication : Jean-Yves Mâchard - Rédaction et relecture : Equipe technique et J.Ceccon - Conception : Syr'Ussets
Impression : Atelier Rouge100 - Frangy - Photographies : Syr'Ussets - Imprimé sur papier recyclé en 500 exemplaires



La ressource en eau et observatoire des prélèvements et des usages

Cette année, la sécheresse a été moins prononcée qu'en 2022 mais des disparités se sont fait sentir sur le territoire. Les arrêtés préfectoraux pris, alerte sécheresse et alerte renforcée, sont restés à un niveau inférieur à la crise 4/4. Cependant, l'état de la ressource en eau a oscillé, alternant des périodes de baisse et de remontée pendant la période d'étiage de juin à octobre. Certains secteurs ont été plus impactés par cette diminution de la ressource en eau.



l'eau potable mais aussi dans les cours d'eau. En plus d'une météo capricieuse, le milieu subit les effets des prélèvements. Ainsi, le Syr'Usses a débuté le développement de son outil « observatoire des prélèvements et des usages » qui permettra de faire un état des lieux de la ressource en eau sur le territoire. Celui-ci, accessible depuis un ordinateur, sera alimenté par des données telles que le volume prélevé en eau potable, les données météo, les débits mesurés sur les stations etc. Cet outil à destination dans l'immédiat des services du Syndicat et des élus pourrait par la suite être à destination d'autres services gestionnaires en eau.

Retrouvez toutes nos actualités sur notre site internet : <http://www.rivieres-usses.com> et notre page Facebook Syr'Usses, Syndicat de Rivière Les Usses.



Chaque année, principalement en période d'étiage, la sécheresse est présente sur le territoire. Le bassin versant présente de nombreux prélèvements pour

Marais du Chênet

En aout dernier, une fauche a eu lieu sur une partie du marais du Chênet

Cette fauche s'inscrit dans la continuité des travaux de restauration du marais engagés il y a une dizaine d'années.

Ce marais a encore besoin de travaux de gestion, notamment sur les foyers de solidage géant (surtout), l'entretien des zones ouvertes et des mares.





Elections Européennes

450 millions de citoyens européens sont appelés aux urnes cette année. En France, ce sera le 9 juin que se tiendra le scrutin. L'enjeu est d'élire 720 eurodéputés, dont 81 pour la France.

Dans les premières semaines de leur mandat, les Eurodéputés désigneront le Président de la Commission européenne. Le Parlement de la Commission européenne joue un rôle législateur avec le Conseil de l'Union européenne.

Durant 5 ans, les Eurodéputés représenteront les citoyens des états membres dans de multiples domaines. Pour préparer le travail du Parlement européen en session plénière, ils participent à des commissions permanentes ou temporaires thématiques (agriculture, budget...)

Qui pourra voter le 9 juin ?

- Tous les citoyens français âgés d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin et inscrits sur les listes électorales.
- Tous les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur Etat d'origine et inscrits sur les listes électorales complémentaires.
- Date limite d'inscription sur les listes électorales : 3 mai (6ème vendredi précédent le scrutin)



Les urgences, c'est pas une évidence !

Les tensions dans les services d'urgence ne sont pas rares. Il est important d'adopter les bons réflexes en cas de besoins de soins immédiats.

Les services des urgences ont vocation à accueillir des patients dont l'état de santé requiert des soins rapides et adaptés dont l'absence mettrait en jeu leur pronostic vital ou pourrait conduire à l'altération grave et durable de leur état de santé.

Avoir rapidement besoin de soins n'est pas forcément synonyme de passage systématique aux urgences.

Mes réflexes avant de me déplacer aux urgences

1. Je prends conseil auprès de mon médecin ou de mon pharmacien
2. Je trouve un lieu de consultation sans rendez-vous
3. J'appelle le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes)

Si j'ai besoin de soins immédiats, j'appelle en priorité mon médecin traitant. Si je n'en ai pas ou qu'il n'est pas disponible, je trouve un lieu de consultations sans rendez-vous près de chez moi. Plusieurs types de structure de soins sont susceptibles de pouvoir vous accueillir (centre de santé, maison de santé, maisons médicales de garde, etc.), consultez la carte interactive sur le site de l'Agence régionale de santé pour vous aider.

En dernier recours, et avant de vous déplacer aux urgences, appelez le 15. Le centre 15 vous orientera selon votre état et votre besoin de prise en charge. Vous pourrez bénéficier de conseils médicaux par téléphone

et/ou être orienté vers une consultation ou un service d'urgences, le cas échéant.

Vous avez prévu de profiter de la montagne pour pratiquer des sports d'hiver ? suivez les recommandations des médecins de montagne : <https://www.mdem.org/prevention-sport-dhiver>

En Auvergne-Rhône-Alpes, 80 cabinets de montagne peuvent vous recevoir en cas de besoin de soins.

De nombreuses situations ne justifient pas de se rendre aux urgences. Vous aussi, adoptez les bons réflexes cet hiver et faites passer le message autour de vous !

Plus d'informations sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-urgences-cest-pas-une-evidence-0>

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Chiffre

Qualité

Proximité

FAITES-VOUS DÉPANNER PAS ARNAQUER



PORTE CLAQUÉE? ÉVIER BOUCHÉ? PANNE D'ÉLECTRICITÉ?

10 CONSEILS PRATIQUES

1. Attention aux prix élevés, à des offres promotionnelles, à des offres de financement, à des offres de crédit, à des offres de prêt, à des offres de crédit à la consommation, à des offres de crédit à la consommation, à des offres de crédit à la consommation.
2. Évitez les offres de financement, les offres de crédit, les offres de prêt, les offres de crédit à la consommation, les offres de crédit à la consommation, les offres de crédit à la consommation.
3. Si le devis est trop élevé ou si vous avez des doutes, contactez votre conseiller ou votre fournisseur.
4. Vérifiez que les offres de financement, les offres de crédit, les offres de prêt, les offres de crédit à la consommation, les offres de crédit à la consommation, les offres de crédit à la consommation.
5. Comparez les offres de financement, les offres de crédit, les offres de prêt, les offres de crédit à la consommation, les offres de crédit à la consommation, les offres de crédit à la consommation.
6. Privilégiez les offres de financement, les offres de crédit, les offres de prêt, les offres de crédit à la consommation, les offres de crédit à la consommation, les offres de crédit à la consommation.
7. Assurez-vous que les offres de financement, les offres de crédit, les offres de prêt, les offres de crédit à la consommation, les offres de crédit à la consommation, les offres de crédit à la consommation.
8. Évitez les offres de financement, les offres de crédit, les offres de prêt, les offres de crédit à la consommation, les offres de crédit à la consommation, les offres de crédit à la consommation.
9. Signalez votre problème de consommation sur [signal-conso.gouv.fr](https://www.signal-conso.gouv.fr).
10. Signalez votre problème de consommation sur [signal-conso.gouv.fr](https://www.signal-conso.gouv.fr).

DOCCIF | Régif | www.commission.gov.fr/gdfr

CCRF | www.ccrf.fr

Signalez votre problème de consommation sur [signal-conso.gouv.fr](https://www.signal-conso.gouv.fr). Le site, géré par la DOCCIF, vous oriente vers votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.



UFOVAL

La sortie de la brochure UFOVAL pour les vacances d'été est toujours un moment fort et attendu par des milliers d'enfants et de familles.

Pour tout renseignement ou demande de brochures vacances 2024 : FOL 74/ UFOVAL - 3, avenue de la Plaine — BP 340 74 008 ANNECY CEDEX - 04 50 52 30 00 - ufoval@fol74.org - www.fol74.org

Des copains, du fun, de l'aventure et des découvertes...

Vous le constaterez par vous-même, dans la plupart des études d'opinion, les colonies de vacances ont une excellente image. Elles ont un rôle significatif dans la construction identitaire de l'enfant et de l'ado. Les parents, ayant eu la chance de participer enfants à des colos, s'exalteront à vous raconter leurs souvenirs mémorables : les premiers flirts, la cabane dans les arbres, les chansons autour d'un feu de camp, la découverte des constellations, les rigolades entre potes...

Le gouvernement l'a bien compris et encourage le départ en vacances pour tous, avec des dispositifs d'aides financières. Cela a été le cas en 2020 avec les colos apprenantes, et une nouveauté pour l'été 2024 le « Pass colo » pour les jeunes de CM2 ayant 11 ans (n'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos services).

Dans chacun des séjours présentés, vous retrouverez les valeurs incontournables de la colo qui s'appuient sur des pédagogies alternatives, offrant la liberté de choisir une activité encadrée ou de rester jouer dans sa chambre (seul.e ou avec d'autres), la possibilité de participer à la confection des repas, voire d'organiser

soi-même une rando...

Nos colos n'ont pas attendu que l'écologie soient une priorité pour être éco-citoyennes. Nos directeurs de séjours, militants de l'éducation populaire, mettent de plus en plus l'accent sur des programmes traditionnels en phase avec la préservation de l'environnement.

Notre brochure été 2024 vous propose de nombreux séjours, classés par thématiques suffisamment larges, pour répondre aux envies de chacun. D'une, deux ou trois semaines, à la mer, à la montagne ou à l'étranger, en dur ou en camps sous toiles, pour pratiquer l'escalade, la plongée ou l'équitation... vous trouverez le séjour qui vous convient !

Les ados sont de plus en plus nombreux à fréquenter nos séjours, pour apprendre, un jour, à construire leurs propres vacances, mais aussi les vacances des autres en devenant plus tard animateurs ou directeurs de colos. Ce sont les premiers ambassadeurs de notre mouvement.

Les Fédérations des Œuvres Laïques de Savoie et de Haute-Savoie, au-delà d'être organisatrices de colos, sont également organisatrices de formations BAFA et BAFD. C'est une autre de nos forces, nous formons nos propres équipes. Nous agissons depuis plus de 90 ans pour l'éducation des enfants et des jeunes. Plus que jamais, nous sommes persuadés que les colonies de vacances sont des lieux d'éducation indispensables pour une société juste, sociale et fraternelle.

Eric Vangélista

Directeur des accueils éducatifs de la FOL 74

Jeunes lycéens étrangers colombiens, allemands & italiens recherchent une famille d'accueil

D'Italie, de Colombie, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Daniel, jeune colombien de 15 ans, souhaite venir en France pour 4 mois à partir de septembre 2024. Il fait du football, aime les jeux vidéo, la natation et cuisiner. Il arrivera de Bogota.

Il rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Giulia, jeune italienne de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du dessin, de la photographie et aime le shopping et les films

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2024. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Romy, jeune allemande de 15 ans, viendra en France pour 5 mois. Elle pratique l'équitation, la danse, le piano, aime lire, dessiner et le théâtre.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Magali Fouqueré – 02.99.46.10.32

m.fouquere@groupe-cei.fr

Liste des artisans commerçants

- **ACR TRAVAUX (Assistance Conception Réalisation)**
- Conseils travaux achat immo rénovation – 560 route de la Muraz – 06 36 45 94 55 – contact@acrtravaux.fr – <https://acrtravaux.fr>
- **AG DERMO** – Dermopigmentiste, votre beauté réparée
- 1205 route du Col du Parc – Tél. 06 87 07 77 59
- **ANIM'NATURE** – Animations nature & expertise sur le faune et la flore – 456 Chemin du Péryl – 09 79 95 78 67 – www.animnature.com
- **ARBU SERVICES** – épicerie – 25 Route de Pers-Jussy
- <https://fr-fr.facebook.com/arbuservice1>
- **BISTRO D'ARBU** – 206 Route de la Muraz
- **BRUTELEC ELECTRICITE** – 17 Chemin de la Tour – 06 84 13 37 60
- **DEPANN'AUTO 74** - Dépannage et remorquage VL – 07 49 79 79 94
- **DURET-CONTAT** – Négoce de carburants – 802 Route de Pers-Jussy – 04 50 94 53 85 - www.duret-contat-combustibles.fr
- **ELSA PASSION CREATIONS** – Atelier de créations couture et retouches – 52 route du Biossy – 06 71 30 39 77
- **GAL BERNARD** – Vente de moutons et de cabris – 657 Route de chez le Cordier – 06 03 10 24 49
- **INSTITUT KAFRINE** – Soins de beauté – 448 Route du Crêt Volland – 06 18 29 92 44
- **LA CARACOLE** – CENTRE EQUESTRE – 71 Impasse de la Bunaz - lacaracoleofficiel@gmail.com
- **LA FERME DE BIODUP** : viande en agriculture bio – Biodup74@gmail.com
- **LA FRUITIERE** – 274 Route de la Muraz – 04 50 94 50 79 - <https://www.producteurs-savoie-mont-blanc.com/la-fruitiere-darbusigny-fromages-produits-laitiers-cooperative.html>
- **LA VIE AU CŒUR DE SOI** – Accompagnement bien être, développement personnel et spirituel – Arrêt tabac – Chez Boget – 06 98 66 62 31-lavieaucoeurdesoi.com
- **LES JARDINS DU SALEVE** – Production bio-Vente en direct sur les marchés – 444 Chemin de la Tour -06 20 28 83 87 - jardinsdusaleve@orange.fr
- **MORETTI JEREMY** – Carreleur – 87 Chemin du Sel – 04 50 94 52 10
- **PRO TECH EXPERTISES** – Expert et diagnostic immobilier – 85 Chemin de la Tour -04 50 94 53 90 / 06 22 08 87 57
- **SOMANN 2** – Dépannage en serrurerie, volets roulants,

portes de garage – Maintenance ouvertures – 715 Route de Menthonnex – 04 50 85 05 01

- **VACHOUX ESTHER** – élagage & distillerie – 19 Route du Biossy – 06 17 71 60 17

- **VACHOUX Loïc** – Bûcheronnage – 19 Route du Biossy – 06 16 35 61 89

Liste des associations

A.C.C.A. (chasse) : -Site : www.chasseurdefrance.com

APE (Association des Parents d'Élèves) : Liliana MARQUES - Mail : apearbusigny@yahoo.com – site : <http://ape.arbusigny.fress.fr>

ARBU'COLOR : mail : arbuicolor2015@gmail.com – Carmen ORTU -Tél :09 54 83 54 18 &

ARBU'NATURE : Anaïs L'HEUDÉ – Tel : 06 58 12 26 08 - Mail : arbu.nature@gmail.com

A SECONDE VUE : Luc RODET – Tel : 06 78 81 68 24 – Mail : contact@asecondevue.fr

CCAS Mairie : 83 impasse de l'église – Maryse MICHALAK, Adjointe

EVOLUTION : Siméone RUSSO – mail : evolution74930@gmail.com

-<https://www.facebook.com/EvolutionArbusigny/>
-<https://www.youtube.com/EvolutionArbusigny/>

FOYER RURAL POUR TOUS : Luc RODET - Tel : 06 78 81 68 24 – Mail : infos@foyer-arbusigny.fr –Site : <http://foyer-arbusigny.fr>

LOU PTIOU GOLUS (cantine scolaire) : Christine AMADIO - Tél : 06 79 36 99 83 – Mail : contact@louptiougolus.fr

MOTO CLUB d'Arbusigny – La Muraz : Sam AUBRY – Tel : 06 08 25 13 56 Mail : mc.arbusigny@gmail.com

ORCELACA : Centre équestre La Caracole – 71 Ch de la Bunaz – Mail : orcelaca@gmail.com

MAQUISARDS MOTORCYCLE CLUB : Tél. 06 22 16 24 89 – Mail : cordoba.francois@gmail.com

ZIKILIA (Association culturelle) : Christine TORRES – Site : <http://zikilia.com> - www.facebook.com/zikilia.events

RGPD : les coordonnées des personnes n'ayant pas donné leurs accords n'apparaissent pas.





CREME A L'ORANGE ET CITRON

Pour 4 personnes - Préparation : 10 min - Cuisson : 15 min

1 citron & 1 orange - 2 œufs - 60 g de sucre en poudre - 90 g de beurre

Pressez le citron et l'orange dans le même récipient.

Battez les œufs avec le sucre dans un récipient puis ajoutez le jus des fruits et mélangez.

Versez la préparation dans une casserole et faites cuire, tout en mélangeant jusqu'à ce qu'elle épaississe et soit prise.

Hors du feu, ajoutez le beurre en dés, mélangez

Répartir dans des petits pots en verre

Laissez tiédir à température ambiante puis placez au frais jusqu'au service.

Servir bien frais

Mot mêlés des capitales du monde

La phrase mystère : la ville qui ne dort jamais

U	M	L	S	V	I	E	N	N	E	L	L	I	L	A
O	O	V	E	I	B	A	L	I	D	T	U	N	I	S
D	N	A	N	L	R	D	V	A	U	L	O	P	S	A
N	A	L	E	E	A	O	A	I	B	E	E	E	B	M
A	C	G	H	V	S	L	Q	Y	L	K	S	U	O	A
M	O	E	T	R	I	P	O	L	I	N	I	N	N	D
T	T	R	A	S	L	L	I	N	N	R	I	D	N	A
A	S	V	N	U	I	N	L	E	D	L	I	U	E	M
K	I	D	O	C	A	N	B	E	R	R	A	O	S	M
S	R	B	K	M	O	A	G	E	D	B	E	C	O	A
D	A	K	A	R	G	V	B	A	U	O	R	S	F	N
K	P	N	M	D	T	E	M	J	P	G	A	O	I	E
A	A	M	A	N	A	R	I	T	A	O	A	M	A	M
P	I	D	B	A	S	E	M	O	R	T	U	R	I	O
S	A	C	A	R	A	C	R	A	B	A	T	R	P	L

ALGER
AMMAN
ATHENES
BAGDAD
BALE
BAMAKO
BERLIN
BOGOTA
BRASILIA
CANBERRA
CARACAS
DAKAR
DAMAS
DUBLIN
ERAVAN

KABOUL
KATMANDOU
LILLE
LIMA
LISBONNE
LOME
LONDRES
MADRID
MANILLE
MONACO
MOSCOU
PANAMA
PARIS
PEKIN
PRAGUE

RABAT
RIYAD
ROME
SANAA
SEOUL
SINGAPOUR
SOFIA
TEHERAN
TIRANA
TRIPOLI
TUNIS
VARSOVIE
VIENNE
VILLE
VILNIUS

Sudoku



		8				6		
7				8	4		1	
							9	2
4					8		2	6
		7	4		3	5		
8	2		1					3
5	7							
	1		7	4				8
		9				7		

		8				6		
7				8	4		1	
							9	2
4					8		2	6
		7	4		3	5		
8	2		1					3
5	7							
	1		7	4				8
		9				7		

Infos Pratiques

MAIRIE - 83 impasse de l'Église – 74930 ARBUSIGNY

Tél : 04 50 94 50 01 - Fax : 04 50 94 59 80 - Mail : mairie@arbusigny.fr -

Site internet : www.arbusigny.fr

HORAIRES D'OUVERTURE : Mardi et jeudi 9h00 à 12h00 & 14h00 à 18h00 - Mercredi 8h30 à 11h30

1^{er} samedi du mois 9h00 à 12 h00 - Lundi et vendredi : Fermé

Un collecteur de piles usagées et un collecteur de bouchons sont à votre disposition au secrétariat de mairie.

Application smartphone :



ÉCOLES

ce.0740819N@ac-grenoble.fr

Maternelle : Impasse de l'Église – Tél. : 04 50 94 56 74

Primaire : Route du Col du Parc - Tél. : 04 50 94 56 82

(Bureau direction) & 04 50 85 09 68

VIE QUOTIDIENNE



AGENCE POSTALE COMMUNALE

de PERS-JUSSY : Tél. : 04 50 94 41 60.

Lundi & mardi 8h30-12h & 15h-17h30 /
Mercredi 8h30-12h / Jeudi 8h30-12h & 14h-17h30 /
Vendredi 8h30-12 & 14h30-17h30 / Samedi 9h-12h.
Dépôt lettres et colis avant 15h.

LA POSTE REIGNIER : Du lundi au vendredi :
8h30-12h & 14h-17h / Samedi : 8h30-12h



1496 route des Rocailles à REIGNIER-ESERY

Tél. : 04 50 43 46 14

Ouvert du lundi au samedi (sauf jours fériés)
de 8h30 à 12h & de 14h à 18h



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CCAS) :

Maison Cécile Boquet - REIGNIER –

Tél. : 04 50 43 46 14



PROXIMITI (transport à la demande) :

Tél. : 0 811 280 257



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB) - 85 route de Serry

(ZA de Findrol) à FILLINGES

www.s-rb.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h
& Lundi-mercredi-jeudi de 13h30 à 17h30

Tél. : hors urgence : 04 50 95 71 63

Tél. Urgence eau potable : 06 83 74 42 06

eau-rocailles@srb.fr

Tél. Urgence assainissement : 06 77 04 19 50 –
assainissement-brellecombe@s-rb.fr



Tél. : 09 726 750 74 (dépannage)

et 09 693 218 11 (raccordement)

ADMR : 04 50 95 15 32

PÔLE MÉDICO SOCIAL (assistante sociale) :

391 Grande Rue à Reignier – Tél. : 04 50 33 23 47

PAROISSE SAINT JEAN XXIII : Tél. : 04 50 43 40 50

PRÉFECTURE D' ANNECY : Tél. : 04 50 33 60 00

www.haute-savoie.pref.gouv.fr

SOUS-PREFECTURE DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS : Tél. :
04 50 35 13 13

SERVICE DES IMPOTS D'ANNEMASSE :

3 rue Marie Curie – 74100 ANNEMASSE - Tél. : 04 50 43 91 50



A SAVOIR

POINTS DE COLLECTE DES ORDURES

MENAGERES ET TRI SELECTIF : Route du

plateau des Bornes (parking du chalet) – Route de

Pers-Jussy (Marny dessous & parking du cimetière)

– Route de Menthonnex (les Chavannes) – Route de

la Muraz (chez Vachoux & devant le bistro) – chemin

de c chez Grillet – Route de chez le Magnin (croix au

Naury)



NUISANCES SONORES : Les travaux réalisés par

des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de

causer une gêne pour le voisinage en raison de leur

intensité sonore ou des vibrations transmises tels que

tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses,

perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne

peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h

à 20h, le samedi de 9h à 12h & de 14h30 à 19h ainsi

que le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

NUMEROS D'URGENCE

Pompier : 18 – Gendarmerie : 17

Gendarmerie de Reignier : 04 50 95 75 11

Samu : 15 - Pharmacie de garde : 3237

CHAL Contamines : 04 50 82 20 00

Clinique Privée pays de Savoie : 04 50 83 43 43

Centre antipoison Lyon : 04 72 11 69 11

Allô enfance maltraitée : 119

Maltraitance des personnes âgées

et adultes handicapés : 04 50 46 80 91

Solution des jeux

SUDOKU

8	4	3	6	1	9	2	5	7
5	6	1	8	2	7	3	9	4
2	7	9	3	5	4	1	8	6
3	5	7	2	9	8	4	6	1
4	2	8	1	7	6	9	3	5
1	9	6	4	3	5	7	2	8
6	1	2	7	8	3	5	4	9
9	3	4	5	6	1	8	7	2
7	8	5	9	4	2	6	1	3

9	5	8	2	3	1	6	4	7
7	6	2	9	8	4	3	1	5
1	4	3	6	5	7	8	9	2
4	3	1	5	7	8	9	2	6
6	9	7	4	2	3	5	8	1
8	2	5	1	9	6	4	7	3
5	7	4	8	6	2	1	3	9
3	1	6	7	4	9	2	5	8
2	8	9	3	1	5	7	6	4

MOTS MÊLÉS : NEW YORK



sam^{co} CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS.

facebook.com/samleconducteurdesigne

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Une première solution pour organiser votre départ

L'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales apporte un soutien financier pour faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

Plus d'informations sur :
caf.fr ou msa.fr



L'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales vous apporte un soutien financier pour faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Toute personne victime de violences conjugales : femme ou homme, en cours de séparation ou non, avec ou sans enfant à charge et quelles que soient ses ressources.

QUAND ET COMMENT EST VERSÉE CETTE AIDE ?

Elle est versée en une fois dans les 3 à 5 jours à compter de la réception de la demande complète, sous forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt, selon votre situation financière et sociale.

Dans le cas d'un prêt : l'auteur des violences pourra être condamné à rembourser le prêt à votre place.

QUEL EST SON MONTANT ?

Le montant de cette aide est de 240 € minimum et varie en fonction des ressources et du nombre d'enfants de moins de 21 ans à la charge du demandeur.

Par exemple : une personne avec trois enfants à charge de moins de 21 ans et dont les ressources sont inférieures ou égales à la moitié du SMIC net (soit 690 € par mois) touchera une aide de 1337 €.

Contactez votre CAF ou votre MSA pour connaître la nature et le montant de votre aide.

COMMENT EN FAIRE LA DEMANDE ?

Demandez l'aide auprès de votre CAF ou votre MSA : en ligne sur caf.fr et msa.fr ou sur place.

Munissez-vous d'un document de moins de 12 mois justifiant de votre situation (ordonnance de protection, dépôt de plainte ou signalement adressé au procureur de la République).

Votre demande sera traitée en toute confidentialité.

Mairie d'Arbusigny
83 impasse de l'église
74930 ARBUSIGNY

Courriel Mairie :
mairie@arbusigny.fr

www.arbusigny.fr

Tél. : 04 50 94 50 01
Fax : 04 50 94 59 80



Prochaine parution :
Septembre 2024